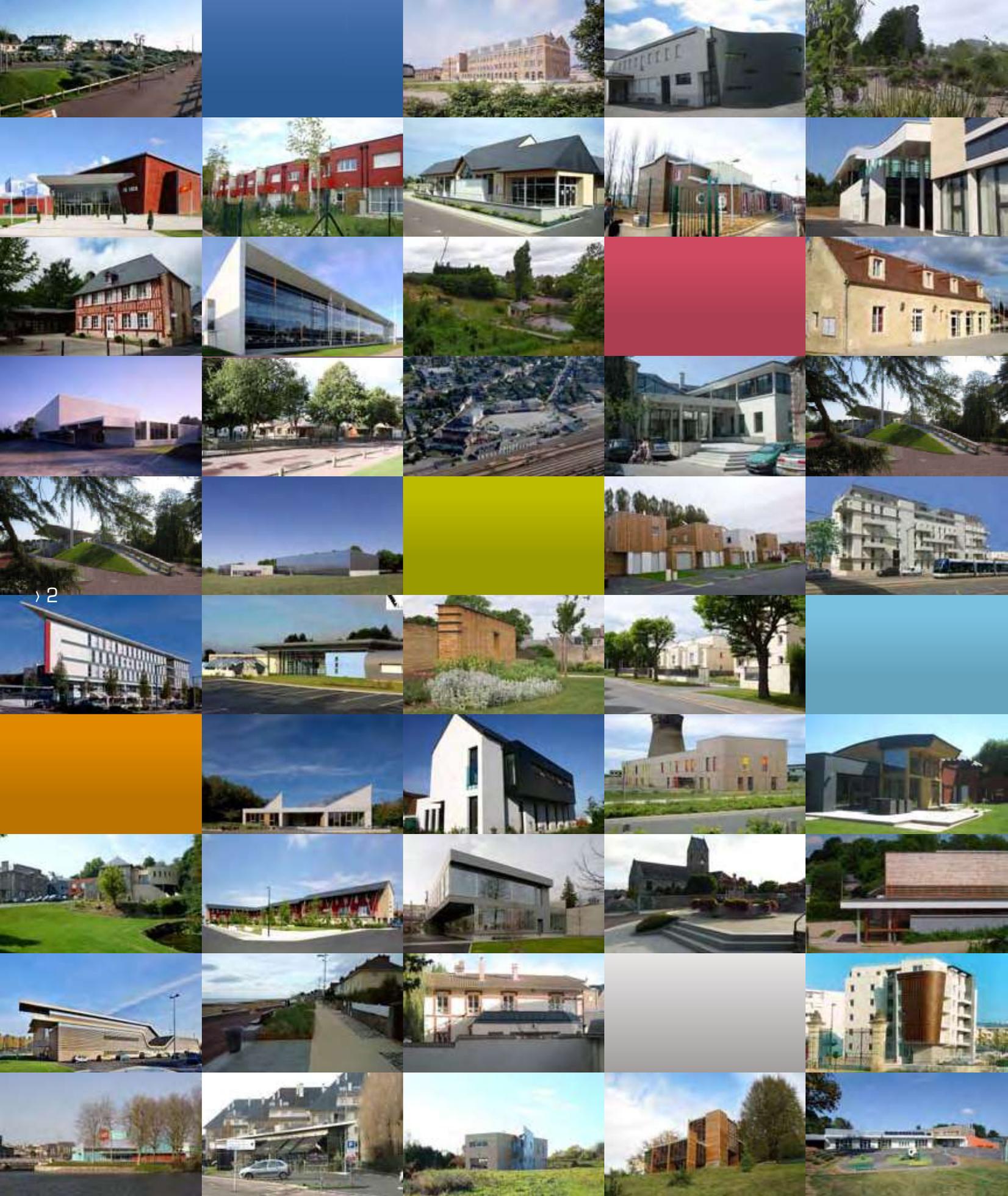




10th édition 2010

du **Calvados**
et de l'**aménagement**
de l'**architecture**
palmarès



2

Après y avoir longtemps songé, le C.A.U.E. du Calvados a organisé une manifestation qui lui tenait particulièrement à cœur, son premier Palmarès départemental de l'Architecture et de l'Aménagement.

Par ce palmarès, nous avons voulu encourager, mettre à l'honneur, ceux qui, dans l'acte de bâtir et d'aménager construisent une pensée de l'espace en privilégiant la création et l'innovation dans le respect de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Avec cette initiative, le C.A.U.E. a souhaité distinguer à la fois les maîtres d'ouvrages publics et privés ainsi que les maîtres d'œuvre dont la réalisation contribue de façon significative à l'amélioration du cadre de vie et à la valorisation des richesses de notre département. Car c'est bien le tandem « donneur d'ordre/concepteur », que ce palmarès départemental vise à récompenser, l'un et l'autre étant bien évidemment solidaires dans l'accomplissement des projets, complicité nécessaire permettant de répondre aux exigences d'un projet politiquement et socialement partagé.

86 candidatures nous ont été adressées qui ont été réparties en onze catégories :

- Aménagement,
- Centre avec hébergement spécialisé,
- Logement collectif immeuble,
- Logement collectif habitat groupé,
- Logement collectif, rénovation, restructuration
- Logement individuel extension
- Bâtiment à vocation économique
- Bâtiment de service public
- Bâtiment de loisirs et culture
- Ecole, crèche, collège, restaurant scolaire

Nous sommes particulièrement heureux de l'intérêt qu'a suscité cette première édition, bien au-delà de ce que nous espérons.

Un jury composé d'élus, de professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, d'un entrepreneur, d'un journaliste et d'un artiste, a sélectionné à l'issue d'une journée plénière, lauréats et mentionnés.

Deux mentions particulières du jury ont été attribuées qui ont distingué plus particulièrement un bâtiment emblématique et un ensemble constitué cohérent et de grande qualité.

Un Prix du public, par l'intermédiaire d'un vote internet qui a suscité 1 699 votes, a permis au grand public de s'exprimer lui aussi dans le cadre des onze catégories sur son environnement quotidien.

A l'occasion de ce palmarès, nous avons pu apprécier la grande qualité de la production architecturale attestant du potentiel de vitalité et de créativité des professions concernées. L'ensemble des opérations présentées reflète, à notre sens, l'excellence de professionnels qui, dans le respect des sites et des territoires, n'hésitent pas à se montrer audacieux et innovants.

Fortement soutenu dans cette opération par le C.A.U.E. de la Manche qui en est à la cinquième édition de son Palmarès, et accompagné, pour la première fois lui aussi, par le C.A.U.E. de l'Orne, un palmarès existe et vit maintenant dans chacun des trois départements bas-normands.

Alimenté par les lauréats et les mentionnés sélectionnés dans les trois départements, le premier Palmarès Régional de l'Architecture et de l'Aménagement sera organisé en avril 2011. Initiée par les trois C.A.U.E. réunis, cette action ambitieuse sera l'événement annonciateur d'une volonté forte de rapprochement dans l'avenir pour des actions communes des C.A.U.E. bas-normands.

Les réalisations lauréates, ainsi que l'ensemble des dossiers des candidats, vous sont présentés dans cette brochure. Souhaitons que ce document, qui sera largement diffusé, soit une occasion de sensibiliser un public encore plus nombreux, collectivités, particuliers ou acteurs économiques, en faveur d'une prise en compte accrue de la qualité du cadre de vie et de l'environnement.

En tant que président du CAUE, mes félicitations s'adressent tout d'abord à tous les candidats, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, qui ont tenté l'aventure d'une candidature à ce premier Palmarès départemental. Elles s'adressent également au jury qui a accepté de s'impliquer dans une tâche redoutable et ingrate, celle de choisir... et donc de décevoir !

Elles s'adressent enfin à toute l'équipe du CAUE du Calvados qui a œuvré avec passion et enthousiasme pour qu'existe le Palmarès.

Je souhaite que dans l'avenir, peut-être tous les deux ans, cette manifestation se renouvelle afin qu'elle devienne un véritable événement départemental et régional associant public, collectivités et professionnels dans une volonté commune et responsable de construire avec encore plus d'imagination et de pertinence, un cadre de vie harmonieux.

Hubert COURSEAUX
Président du CAUE du Calvados



› Mention particulière du jury	6	Ecole Supérieure des Arts et Médias à Caen (E.S.A.M.)
› Mention particulière du jury	8	A la maîtrise d'ouvrage de Bénouville pour ses 2 réalisations : construction d'une salle omnisports et d'un restaurant scolaire
› Aménagement		
› Lauréat	10	Mémorial des reporters de guerre à Bayeux
› Mention spéciale du jury	12	Extension du cimetière communal à Audrieu
› Mention spéciale du jury	13	Promenade des rives de l'Aure à Bayeux
› Prix du public	14	
› Autres candidatures		
› Architecture centre avec hébergement spécialisé		
› Prix du public	18	Centre d'hébergement et d'accueil à Caen
› Autres candidatures	19	
› Architecture logement collectif immeuble		
› Mention spéciale du jury	20	Résidence Villas de Beaulieu à Caen
› Prix du public	21	Construction de 45 logements collectifs à Caen
› Autres candidatures	22	
› Architecture logement collectif habitat groupe		
› Lauréat	24	Le Clos Guynemer à Caen
› Prix du public	26	
› Autres candidatures		
› Architecture logement collectif rénovation, restructuration		
› Prix du public	28	Valorisation d'un patrimoine existant à Bayeux
› Autres candidatures	29	
› Architecture logement individuel neuf		
› Mention spéciale du jury	30	Maison Renard à Tourville-sur-Odon
› Prix du public	31	
› Autres candidatures		
› Architecture logement individuel extension		
› Lauréat	32	Extension d'une habitation à Lisieux
› Prix du public	34	Extension d'une maison individuelle à Colleville-Montgomery
› Autres candidatures	35	
› Architecture bâtiment a vocation économique		
› Lauréat	38	Réhabilitation de l'ancienne usine Wonder à Lisieux
› Mention spéciale du jury	40	Aménagement d'une ancienne station service en commerces à Caen
› Mention spéciale du jury	41	Halle du marché de Cabourg
› Prix du public	42	Construction d'un immeuble de bureau à Colombelles
› Autres candidatures	43	
› Architecture bâtiment de services publics		
› Prix du public	46	Equipement pour les services des parcs et jardins à Caen
› Autres candidatures	47	
› Architecture bâtiment de loisirs et culture		
› Lauréat	50	Salle omnisports à Bénouville
› Mention spéciale du jury	52	La Maison de la forêt à Montfiquet
› Prix du public	53	Construction du Pôle Omni'Sports à Deauville
› Autres candidatures	54	
› Architecture écoles, crèches, collèges, restaurants scolaires		
› Lauréat	58	Restaurant scolaire à Bénouville
› Mention spéciale du jury	60	Centre d'enseignement multimédia et restaurant universitaire HQE à Ifs
› Prix du public	61	Ecole Supérieure des Arts et Médias à Caen
› Autres candidatures	62	
› Prix	66	
› Règlement	67	

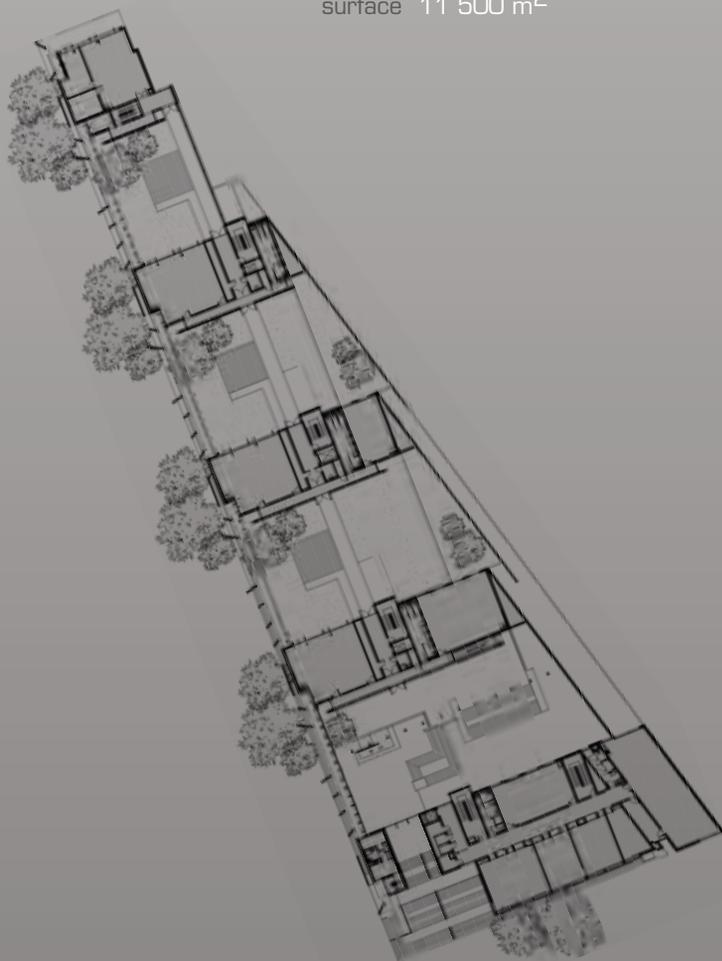


› mention particulière du jury

›Ecole Supérieure des Arts et Médias E.S.A.M.



opération Ecole Supérieure des Arts et Médias
lieu Caen
maître d'ouvrage Communauté d'agglomération Caen-la-Mer
maître d'œuvre J.F. Milou, T. Rouyre, F. Soulier (Paris, Singapour)
surface 11 500 m²



› 7

La position difficile entre l'emprise EDF voisine et la future Salle de Musiques Actuelles, la morphologie toute en longueur du terrain proposé, créent un contexte d'insertion urbaine très particulier pour le futur bâtiment de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts.

Pour ces deux acteurs du paysage urbain, le nouveau bâtiment sera une toile de fond, un nouvel horizon...

La grande compacité du programme et l'exigüité relative de la parcelle d'implantation ont obligé à rechercher un parti très dense où les cours ouvertes se développent sur un socle dense.

De ce socle émergent cinq bâtiments en peigne ouverts au Nord sur chaque cour. Le dispositif en cours-jardins en belvédère derrière les lames de paravent, permettra la constitution de paysages intérieurs protégés cadrant à volonté sur la ville des vues privilégiées, et se coupant visuellement de telle ou telle perspective... Autour de ces cours s'organisera la vie de la future Ecole des Beaux-Arts.

Le jury a aimé

› Expression forte en entrée de ville d'une silhouette urbaine emblématique.

› Ce bâtiment est le symbole de la reconquête d'un nouveau site de la presqu'île de Caen, il donne le ton, et annonce une exigence pour les autres projets à venir.



› 8



› mention particulière du jury pour l'ensemble des réalisations

A la maîtrise d'ouvrage de Bénouville pour les 2 réalisations



opération Salle omnisport
lieu Bénouville
maître d'ouvrage Commune de Bénouville
maître d'œuvre David Cras & Thomas Bernard,
architectes dplg (Rennes - Caen)
surface 1 136 m²

Restaurant scolaire
Bénouville
Commune de Bénouville
David Cras & Thomas Bernard,
architectes dplg (Rennes - Caen)
332 m²

› 9

Le terrain concerné par les deux constructions est situé dans le secteur de la mairie de Bénouville jouxtant les écoles, la bibliothèque et la salle polyvalente. L'accès depuis la rue du Grand Clos permet de desservir l'aire de stationnement existante et commune à l'ensemble de ces équipements.

La salle de sports fut le premier équipement réalisé sur cette enceinte scolaire. Le choix de l'implantation de la salle a été un élément déterminant dans l'organisation générale du plan de masse et l'implantation future du restaurant scolaire. Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre retenu pour faire la salle de sports ont longtemps débattu sur l'emplacement de la salle sur ce site et le rapport d'échelles, le lien physique qui pouvait s'opérer entre ce nouveau bâtiment et les autres édifices existants et à venir. La salle de sports est implantée dans le secteur Sud de la parcelle, près des tennis en limite de tissu pavillonnaire et dans un axe perpendiculaire au canal en contrebas. Elle constitue une continuité bâtie avec le groupe scolaire et la cantine. Le bâtiment joue du relief naturel, peu prononcé, pour s'enchâsser légèrement et, par là, diminuer d'autant son impact dans le contexte. Le parvis articule alors, par un jeu de rampes douces, l'équipement avec l'espace public existant.

La construction du restaurant scolaire fut l'occasion de redéfinir la cour de l'école maternelle en travaillant sur les limites de celle-ci. Cet équipement s'inscrit en limite Sud de l'enceinte scolaire entre l'école maternelle et la salle omnisports. L'édifice présente un volume global parallélépipédique – à toiture terrasse - dont la hauteur est volontairement réduite afin de l'inscrire dans le prolongement des haies bordant les parcelles voisines. Un auvent accompagne l'accès des primaires jusqu'au préau qui protège l'entrée principale côté cour.

Le jury a aimé

- › La volonté, la capacité d'une petite commune à planifier dans le temps une cohérence architecturale et urbaine.
- › Le travail continu et pertinent d'un maître d'ouvrage qui offre à ses concitoyens un ensemble qui se révèle comme un tout et d'une qualité architecturale exemplaire.



› aménagement

› mémorial des reporters de guerre



opération Mémorial des reporters de guerre

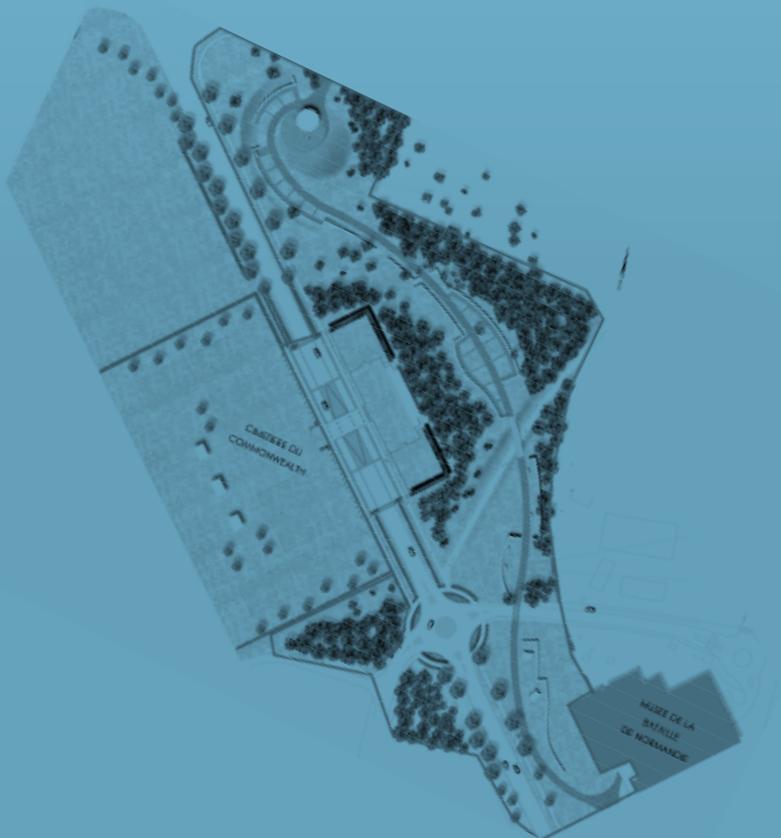
lieu Bayeux

maître d'ouvrage Commune de Bayeux

maître d'œuvre Samuel Craquelin, paysagiste (Lillebonne)

surface 1,85 ha

› 11



L'histoire de la ville de Bayeux est indissociable de celle du débarquement en Normandie connu dans le monde entier.

La ville de Bayeux et l'association Reporters sans Frontières ont pris l'initiative de réaliser un jardin-mémoire des journalistes de guerre, morts dans l'exercice de leur métier depuis 1945. Ainsi est né le jardin, unique en Europe.

Installé dans l'espace boisé près du cimetière du Commonwealth, le jardin trouve naturellement sa place. Le chemin de promenade en herbe régulièrement tondue est jalonné de pierres blanches gravées aux noms des victimes. Le choix d'une végétation à floraison blanche, la sobriété des lignes courbes et des clairières en sous-bois dégagent une atmosphère de paix et de lumière.

Le jury a aimé

› **Le jury a apprécié à l'unanimité la très grande subtilité de cet aménagement. C'est un projet hors normes, une dignité à encourager, une actualité qui nous touche tous.**

>aménagement



opération Extension du cimetière communal
lieu Audrieu
maître d'ouvrage Commune d'Audrieu
maître d'œuvre SCPA Daligaux - Van Nieuwenhuyse (Bayeux)
& Thierry Leverrier (Bayeux)
surface 12 500 m²

L'extension du cimetière d'Audrieu s'étend sur une parcelle située à l'Ouest de l'existant. Un mur de clôture en béton banché, prolonge l'alignement des murs existants sur cette façade du village. Cette continuité reste en cohérence avec l'ensemble composé du cimetière, de la mairie, son verger, et des fermes avoisinantes. Une nouvelle entrée sur le cimetière est créée à l'Ouest s'ouvrant sur le futur cœur de bourg. Un bâtiment d'accueil vient se caler dans la continuité du mur de clôture, qui se retourne à l'intérieur du cimetière. On y trouve un local pour



>mention spéciale du jury



les déchets, un caveau temporaire, et un préau. Cet espace d'entrée libère de nouvelles vues sur le porche de l'église, et vient redonner un nouveau sens à l'ensemble.

Le jury a aimé

> La volonté de la maîtrise d'ouvrage de donner une dimension spatiale d'une qualité exemplaire pour un programme aujourd'hui trop souvent négligé.



› aménagement

opération Promenade des Rives de l'Aure
lieu Bayeux
maître d'ouvrage Commune de Bayeux
maître d'œuvre Samuel Craquelin, paysagiste (Lillebonne)
surface 4 Km

L'enjeu de l'aménagement des berges de l'Aure comprenait trois dimensions :

- permettre aux visiteurs de circuler le long de l'Aure,
- créer des liaisons vertes inter quartiers,
- permettre une liaison entre Bayeux et la mer.

Cette traversée devait proposer une découverte de Bayeux, de son centre historique mais aussi de ses nouveaux quartiers, de ses nouvelles ambiances (Nord).

› mention spéciale du jury
› prix du public



› 13

Le jury a aimé

› L'intention de la commande publique qui a conduit à cette réalisation, en étant capable de tenir un projet dans le temps sur 20 années pour acquérir la maîtrise foncière préalable à la réalisation du projet.

› Réalisation exemplaire de la part d'un paysagiste talentueux qui a su mettre en valeur les éléments naturels existants.



opération Aménagement d'un parc communal
lieu Beuvillers
maître d'ouvrage Commune de Beuvillers
maître d'œuvre Lejard-Gasson Chantal, concepteur-paysagiste
surface 3,5 ha

opération Mise en valeur du lavoir et de la mare
lieu Goupillères
maître d'ouvrage Commune de Goupillères
maître d'œuvre Entreprise Lafosse et Fils
surface 2 500 m²

opération Aménagement du front de mer, promenade de Dartmouth
lieu Courseulles-sur-Mer
maître d'ouvrage Commune de Courseulles-sur-Mer
maître d'œuvre Atelier Vert-Latitude
surface 9 000 m²



› 14

Beuvillers n'a jamais eu de centre de village, place publique et lieu de rendez-vous convivial de plein air. Ceci est lié principalement à la disposition des quartiers établis sur 3 axes divergents et séparés par la rivière et la voie ferrée.

Ce parc situé au centre géographique du village a donc pour objectif de réunir les habitants de tous les âges et de tous les quartiers.

L'élément historique le plus marquant du site est sans aucun doute l'industrie textile, liée à la proximité de la rivière qui s'est développée ici au 19ème siècle.

L'aménagement réalisé vise à mettre en valeur les particularités du site. Les éléments du projet sont les suivants : remise en état du lavoir et de la mare (sécuriser ses abords), création d'une promenade autour de la mare, création d'une aire de stationnement, aménagement paysager du site, mise en place de mobilier (table de pique-nique, banc...).

A l'origine, la mare était pratiquement comblée de vase et envahie d'une végétation héliophyte. Le curage de la mare fut transvasé un peu plus haut sur le site et a permis de concevoir une plate forme promontoire enrichissant ainsi la composition du site.

Le réaménagement du front de mer initié par la mairie de Courseulles-sur-Mer s'inscrit dans une démarche de recherche qualitative des espaces publics.

Le front de mer est un des lieux emblématiques de l'activité touristique de cette ville balnéaire sur une saison qui va d'avril à septembre.

Le principe général retenu repose sur des usages différenciés de la digue : promenade apaisée, parcours familial (poussettes, petits vélos, etc), lieu de rencontre, terrasses des restaurateurs, stationnement et accès à la plage... sont autant d'utilisations parfois contradictoires qu'il faut faire cohabiter.

À un marquage de rythmes des séquences observées du site, il a été préféré un travail en « épaisseur » et un traitement unitaire sur l'ensemble de la digue.

opération Aménagement du Cœur de bourg
 lieu La Graverie
 maître d'ouvrage Commune de La Graverie
 maître d'œuvre Direction Départementale de l'Équipement
 surface 9 000 m²

opération Aménagement du secteur de Terre et de Mer
 lieu Merville-Franceville
 maître d'ouvrage Commune de Merville-Franceville
 maître d'œuvre Agence Schneider
 surface 2 ha

opération Aménagement cœur de bourg
 lieu Argences
 maître d'ouvrage Commune d'Argences
 maître d'œuvre Agence Schneider
 surface 2 ha



En 2001, les élus de la Graverie ont souhaité réfléchir à l'amélioration de la qualité de leur bourg traversé par les rues de Vire et d'Étouvy. Ils ont ainsi engagé en partenariat avec la DDE une étude préliminaire à l'aménagement des rues susvisées. Les objectifs à atteindre dans le cadre de cet aménagement sont :

- sécuriser la traversée
- faciliter le cheminement des piétons
- optimiser l'organisation du stationnement pour les commerces
- embellir, soigner les espaces publics, améliorer le cadre de vie.

La création d'une fontaine apporte convivialité et dynamisme urbain.

Cette opération de revalorisation des bords de mer et du centre-bourg a permis de conférer une véritable identité balnéaire à la commune tout en améliorant la sécurité des usagers et des enfants. L'opération a consisté en la configuration des espaces publics et la création des lieux de promenade pour tous. La place de la mairie a été redessinée, améliorant et sécurisant ainsi l'accès à l'école. L'ancien parking d'un aspect purement fonctionnel a été requalifié par des aménagements brise-vents pour devenir un lieu d'accueil.

C'est un projet pour redonner une nouvelle jeunesse au centre bourg en y intégrant des édifices de la Reconstruction, et où les espaces publics nouvellement créés sont accessibles à tous. Le projet global d'aménagement reprend le principe de circulation tel qu'il est souhaité par la ville. L'aménagement proposé qui repose sur un vocabulaire sobre mais unifié, s'organise autour de trois pôles qui se répondent et mettent en relation tant visuelle que matérielle, les principaux espaces publics du centre bourg.

opération Valorisation des espaces
publics du centre ville
lieu Isigny-sur-Mer
maître d'ouvrage Commune d'Isigny-sur-Mer
maître d'œuvre Samuel Craquelin
surface 3 Ha

opération Aménagement de sécurité
autour du collège
lieu Bretteville-Sur-Laize
maître d'ouvrage Commune de Bretteville-
sur-Laize
maître d'œuvre Direction Départementale
de l'Équipement
surface 1 Ha



Le projet consiste à réaménager le centre ville et les abords des quais ainsi que le parc de l'hôtel de ville, pour redynamiser le commerce et rendre plus attractive la commune d'un point de vue touristique. Avant, l'église était masquée par des arbres, un aménagement de la place de l'église a été réalisé avec la création d'un parvis de 9 m et d'une placette traversante mettant en valeur l'architecture de l'église qui lui donne une véritable identité. La place de Gaulle a été refaite complètement. Elle s'organise sur une thématique respectant l'accueil, la convivialité, l'esthétique, la qualité du paysage urbain et la vie de commerçants.

En 2004, la gendarmerie nationale a choisi d'implanter l'une de ses casernes sur la commune de Bretteville-sur-Laize. La commune a mis à disposition de la gendarmerie un terrain situé à proximité immédiat du plateau socio-éducatif (école primaire, collège, gymnase, salle de tennis, piste d'athlétisme). Ce projet a été l'occasion pour la commune de pouvoir réaliser un lotissement communal le long de la nouvelle caserne et d'anticiper le développement futur de cette zone urbanisable. Ces deux projets réalisés conjointement ont permis de revoir l'ensemble des usages (piétons/voitures) au pourtour du collège, car antérieurement l'anarchie et l'insécurité routière prédominaient.

opération Aménagement de la place
 et de ses abords
 lieu Cambremer
 maître d'ouvrage Commune de Cambremer
 maître d'œuvre Benoît Flin, architecte
 dplg
 surface 510 m²

opération Rénovation du stade Henri
 Jeanne
 lieu Bayeux
 maître d'ouvrage Commune de Bayeux
 maître d'œuvre Robert Bernard-Simonet,
 architecte dplg
 surface 1650 m² + 11000 m²



La commune a décidé de créer une nouvelle place au cœur de bourg avec une vocation touristique. Pour cela, un architecte a été choisi afin de répondre à cette mutation. Ce lieu essentiellement piéton devra répondre à sa vocation d'accueil et de rassemblement face à la grange aux dîmes. La démolition des garages va configurer la morphologie de la place, qui va s'élargir et offrir une meilleure perception de la grange. L'évolution du bourg peut amener la commune à acquérir certaines parcelles adjacentes par la suite, et l'aménagement en tient compte. Le projet d'aménagement s'inscrit sur une rue de petit gabarit. L'idée est d'insérer une trame perpendiculaire qui offrira une rupture du linéaire. Cette trame sera réalisée par des lignages de grès et les matériaux utilisés seront nobles : pavés de grès, stabilisés...

Le stade de Bayeux prend place dans un cadre de vastes pelouses bordées de haies épaisses, ponctuées d'arbres majestueux isolés ou en bosquets, avec les essences magnifiques du parc botanique en toile de fond. La nouvelle tribune génère un talus planté qui renforce le caractère végétal du site. Il devient un élément ludique du parcours jogging prévu sur l'ensemble du Parc et en continuité avec la liaison vers le jardin botanique.

La liaison avec le jardin botanique a été réalisée dans le prolongement du talus par l'intermédiaire d'une passerelle, assurant ainsi la continuité et la fluidité du parcours jogging. La passerelle permet le franchissement de la rue du chemin Vert et son implantation reprend le tracé courbe de la composition générale de l'ensemble. Elle débouche à un endroit logique dans le jardin botanique ne nécessitant que des adaptations mineures du tracé des allées.

architecture

> centre avec hébergement spécialisé

opération Centre d'hébergement et d'accueil
lieu Caen
maître d'ouvrage ADOMA
maître d'œuvre Michel Tonnellier, architecte dplg (Caen)
surface 1 320 m²

Ce projet de village d'hébergement expérimental vise à répondre aux besoins d'hébergement d'urgence identifiés sur l'agglomération de Caen. Cinquante places sont programmées, réparties entre 22 places d'hébergement de « bas seuil » pour un public très désocialisé et 28 places d'hébergement de stabilisation destinées à des personnes



> prix du public

accompagnées dans un parcours de réinsertion.

Le projet est organisé en 3 espaces architecturaux :

- Espace hébergement d'urgence

Situé à proximité de l'entrée sur la rue de la Cotonnière. Le bâtiment s'organise autour d'un noyau technique regroupant les sanitaires. Les chambres d'hébergement d'urgence sont orientées à l'Ouest pour profiter du soleil,



opération Base de plein air Lionel Terray
 lieu Clécy
 maître d'ouvrage Commune de Clécy
 maître d'œuvre Marc Brochard, architecte desa
 surface 2 680 m²

opération Unité de soins palliatifs BETHARRAM
 lieu Hérrouville-Saint-Clair
 maître d'ouvrage Fondation de la Miséricorde
 maître d'œuvre M. Lucet, A. Lorgeoux, architectes
 surface 1 288 m²

opération Maison d'accueil spécialisée
 lieu Aunay-sur-Odon
 maître d'ouvrage Calvados Habitat
 maître d'œuvre Stéphane Collas, architecte dplg
 surface 2 194 m²



La base de plein air Lionel Terray est implantée dans la vallée de l'Orne, au coeur de la Suisse Normande, face au site remarquable des Roches à Clécy. Dès l'origine du projet, la volonté fut d'intégrer le bâtiment dans son environnement en réduisant son impact sur le cadre naturel.

L'intégration au site s'est faite :

- en adaptant le bâtiment à la topographie du lieu.
- en réduisant au maximum la hauteur de la construction par le choix d'une charpente métallique sur laquelle repose la toiture cintrée à très faible pente,
- en extrudant le bâtiment et créer ainsi des transparences visuelles vers les Roches, à partir de plusieurs points du terrain, ainsi que de la route départementale.
- en harmonisant les couleurs des façades à celles des paysages environnants. Les couleurs dominantes sont le vert et le marron que l'on retrouve sur les clins en bois et la couverture en zinc prépatiné.

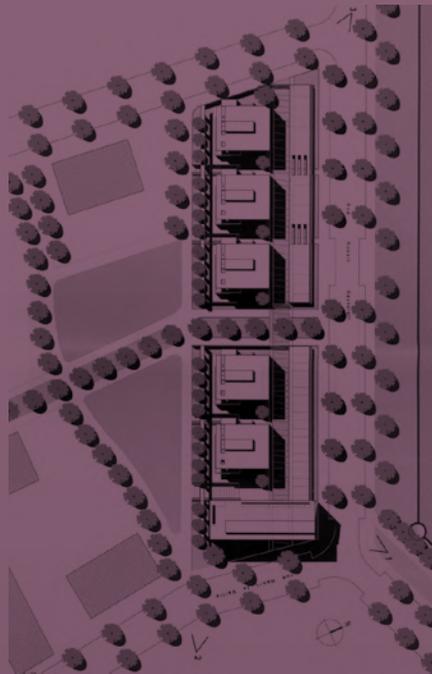
Une intervention mesurée. Afin d'intégrer l'unité de soins palliatifs au complexe hospitalier existant, certains bâtiments anciens, dont le corps central du bâtiment inadapté aux usages contemporains, ont été démolis.

Une couture délicate. L'extension est réalisée de plain-pied à rez-de-jardin, un niveau en dessous de l'entrée principale et donc sur la même altimétrie que les salles de restauration. Les deux ascenseurs existants et leurs escaliers respectifs assurent la communication entre le niveau d'accès et le projet par des coursives protégées.

L'unité de service se situe en partie centrale articulée autour d'un patio clos. Afin de produire un repère visuel, l'unité centrale, couverte par une toiture zinc dont les pentes seront inclinées vers le patio central, s'exhausse par sa hauteur ainsi créée des trois autres unités. L'entrée du bâtiment se situe dans l'axe de la façade Sud de l'unité centrale desservie depuis le parking, par un ample mail piéton prenant toute la largeur du hall. Les lieux de vie (chambres, salle à manger & salle polyvalente) sont largement ouverts sur ce patio, offrant ainsi aux résidents une vue dégagée. Ces locaux sont bordés d'une large terrasse.

› architecture

› logement collectif immeuble



opération Résidence Villas de Beaulieu
lieu Caen
maître d'ouvrage Investir Immobilier
maître d'œuvre Pascal Quere, architecte (Paris)
surface 1 500 m²

L'orientation optimale qui nous est offerte conduit naturellement à ouvrir les pièces de vie des logements vers le square et fournissent l'argument de tourner au maximum le dos à la prison.

Les barrettes des boxes de garages permettent de formaliser un premier plan ; elles s'apparentent aux écuries ou aux communs des grandes demeures ; leur accès se fait sur une voie interne que nous qualifierons d'allée. Le parcours piéton se confond avec elle et est enrichi par un réseau secondaire et perpendiculaire de sentes qui permet des transparences rythmées depuis la rue Kaskorev vers



› mention spéciale du jury



l'intérieur de l'opération et vers le square.

Le jury a aimé

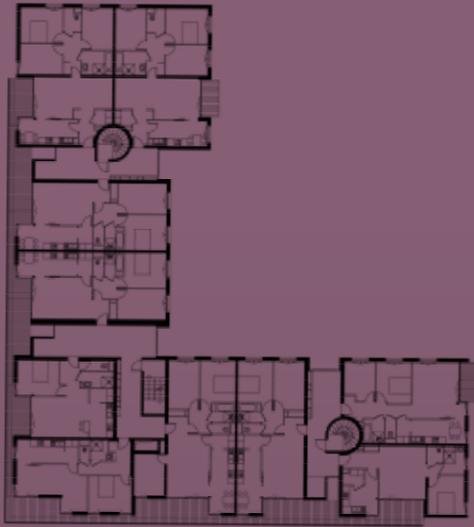
› La volonté d'offrir des espaces extérieurs dessinés d'une façon innovante pour de l'habitat intermédiaire. Un ensemble très bien constitué qui revalorise un quartier en pleine mutation.

› Le très grand soin apporté aux détails.



> architecture

> logement collectif immeuble



opération Construction de 45 logements collectifs
lieu Caen
maître d'ouvrage Caen Habitat
maître d'œuvre Margerie & Pasquet, architectes dplg (Paris)
surface 4 240 m²

Le projet de renouvellement urbain de la Grâce de Dieu propose une redéfinition du partage de l'espace. Le paysage très ouvert, où la générosité des vides (esplanades, squares) était en rapport avec la taille des immeubles et où la notion d'espaces privatifs n'existait pas est révolu. Le projet architectural s'attache d'une part à tirer au mieux parti du contexte tout en s'y insérant



> prix du public



simplement et, d'autre part, à mettre en valeur le nouveau paysage urbain. Le bâtiment prend la forme d'une équerre s'alignant en retrait de 3 mètres au minimum par rapport aux voiries. Par sa volumétrie simple et l'usage d'une toiture-terrasse, le bâtiment s'intègre dans le quartier en respectant les caractéristiques architecturales, et typologiques des constructions environnantes.



opération Construction immeuble
PRESTAVOINE
lieu Hérouville-Saint-Clair
maître d'ouvrage Calvados Habitat
maître d'œuvre sarl C & D Carril,
architectes dplg
surface 3 119 m²

opération Construction de
2 immeubles collectifs
lieu Mezidon-Canon
maître d'ouvrage Calvados Habitat
maître d'œuvre Agence Schneider
surface 3 911 m²

opération Résidence Athena
lieu Caen
maître d'ouvrage Caen Habitat
maître d'œuvre Stéphane Collas,
architecte dplg
surface 2 343 m²



L'avenue de la Grande Cavée est un lieu en devenir ayant vocation à devenir une voie majeure, allée symbolique d'accès vers le centre ville. Cette voie sera plantée d'un alignement d'arbres qui confortera son statut urbain.

L'intégration du projet dans le site est issue d'une réflexion plus globale à l'échelle de la ZAC.

Le projet s'inscrit dans une composition urbaine composée de trois bâtiments linéaires implantés à 7 mètres en retrait de l'alignement.

Chaque bâtiment est séparé d'un vide laissant percevoir des transparences vers le stade. Ces bâtiments entourés de grands jardins s'ouvriront largement vers le stade.

L'architecture résulte d'une interprétation plastique du cahier des charges architecturales avec des façades régulières constituées d'enduit lissé et de pierre apparente, prolongés de balcons aux dimensions confortables.

Le projet s'inscrit dans une mise en scène urbaine qui relie visuellement la rue Jean Jaurès (rue principale qui structure tout le tissu urbain de Canon à Mézidon) à la gare : les deux immeubles soulignent l'entrée sur la place et encadrent le bâtiment de la gare qui apparaît en fond de perspective.

Leur architecture est travaillée pour marquer sans brutalité l'entrée dans la place et souligner l'arrivée des deux rues adjacentes.

Les étages sont décalés pour réinscrire la silhouette des bâtiments dans un contexte où les constructions comptent au moins un étage de moins.

Afin de ne pas créer de rupture avec l'environnement bâti existant et dans le respect du cahier des charges urbanistiques et architecturales de la Ville de Caen, le bâtiment réalisé est du même gabarit que la Résidence du Parc (R+5) avec le dernier niveau en retrait. Le bâtiment a comme forme urbaine dominante celle de « l'immeuble-plot ». Une attention toute particulière est apportée aux angles à l'aide d'éléments architecturaux (terrasses, différents plans de façades, ...) permettant un retournement plus aisé. Ceci permet de rompre la dureté monolithique du plot.

opération ZAC Beaulieu
lieu Caen
maître d'ouvrage Cirmad Prospectives
maître d'œuvre Christophe Bidaud,
architecte dplg
surface 2 760 m²

opération Résidence Villa Nova
lieu Caen
maître d'ouvrage Investir Immobilier
maître d'œuvre JM. Bonhomme, architecte
surface 2 136 m²



Situé à l'en-tête de la nouvelle ZAC de Beaulieu, le projet est traité comme une figure de proue. Balise urbaine, le projet agit comme un repère fort face à un carrefour aménagé en giratoire.

L'écriture architecturale retenue pour ce projet s'inscrit dans le registre formel souhaité par l'aménageur et la ville tout en recherchant une relative simplicité des formes et des volumes...

Ces logements, gérés par l'Association Foncière Logement, bénéficient en outre de prestations intérieures de grande qualité et sont conçus pour répondre à des critères de fonctionnalité optimum.

Le projet s'intègre à l'environnement en proposant une échelle du bâti qui est intermédiaire à celle des pavillons et des immeubles. Pour cela il se compose de 3 petits bâtiments indépendants de 2 étages sur rez de chaussée. Les trois bâtiments sont semblables dans leur architecture afin de créer un rythme dans le paysage.

Les toitures sont à faible pente, en zinc naturel pour les bâtiments d'habitation et en bac acier de teinte gris clair pour les locaux ordures ménagères.

Entre les bâtiments se trouvent les parkings. Les jardins en rez de chaussée sont privatisés afin d'avoir un caractère résidentiel. L'alignement d'arbres situé côté rue sur le terrain est conservé pour les arbres qui sont dans l'emprise des jardins.



› le Clos Guynemer



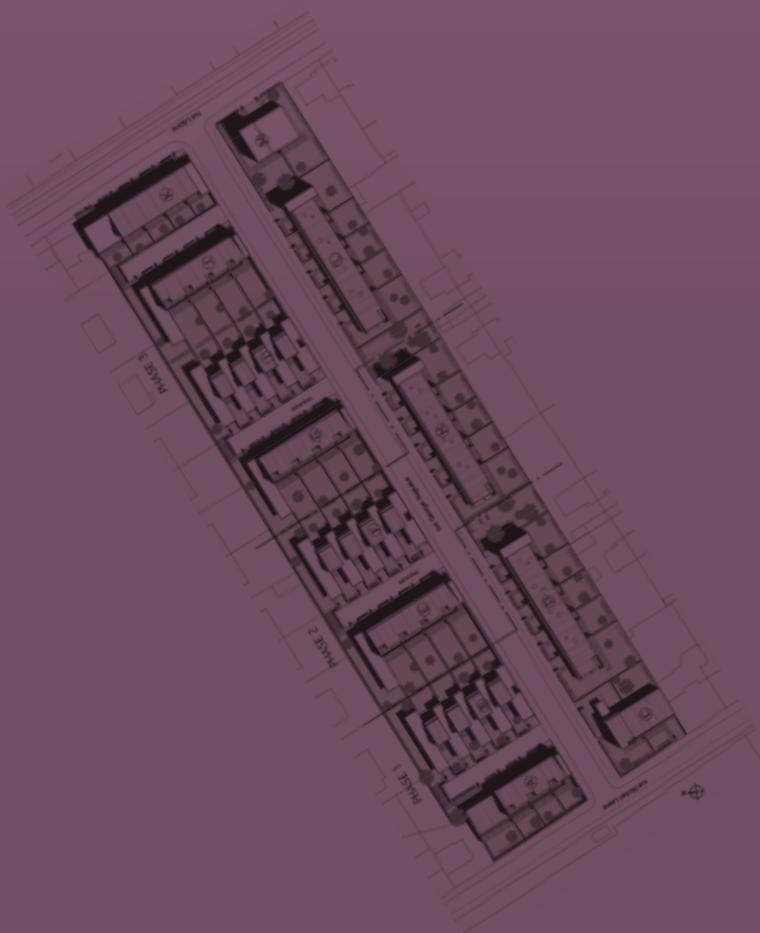
opération Le Clos Guynemer
lieu Caen
maître d'ouvrage Caen Habitat
maître d'œuvre CITA - P Lefebvre et L Meister, architectes (Montrouge)
surface 5 549 m²

› 25

Le projet réalisé a la volonté de donner une parcelle à chaque habitation, un monde clos et protégé. Cette organisation donne lieu à une structuration paysagère forte constituée de haies et de murs séparatifs à la manière des cités jardins. Elle organise l'architecture. Elle met en place une partition entre les espaces privés, les espaces communs et les espaces publics. Le statut des espaces est très clairement défini : rue (espace public), impasses et jardins communs (espaces collectifs), jardins (espaces privés). Le principe de parcellisation et de structuration paysagère du terrain trouve sa traduction dans la mise en forme architecturale.

Le jury a aimé

- › Ce projet remarquable dans le traitement de l'ensemble des espaces.
- › Sur le thème de la densité urbaine, c'est une réalisation exemplaire.
- › L'intention apportée à l'économie du foncier est à souligner.



opération Résidence dédiée aux personnes âgées
lieu Moyaux
maître d'ouvrage Calvados Habitat
maître d'œuvre Atelier 6.24
surface 1640 m²

opération 9 maisons de ville en PASS foncier
lieu Hérouville-Saint-Clair
maître d'ouvrage Partelios Habitat
maître d'œuvre Sylvie Thomasse, Artea Architecture
surface 1 000 m²

opération La Clé des Champs, 35 logements
lieu Saint-Contest
maître d'ouvrage Partelios Habitat
maître d'œuvre Sylvie Thomasse, Artea Architecture
surface 3 300 m²



› 26

Le plan de masse de l'ensemble suit au plus près les souhaits de la communauté de communes, qui étaient de limiter les accès voiture au bénéfice des accès piétons.

Les pavillons sont implantés autour d'une large voie orientée principalement Nord Sud desservant des rues en cul de sac ponctuées de parkings. L'implantation des pavillons permet à chaque locataire de jouir d'un jardin situé au Sud. Au centre de la composition se trouve le lieu de vie, espace chaleureux et agréable, lieu privilégié des rencontres. Le lieu de vie est en contact direct avec la zone paysagère et le boulo-drome. Un espace de stockage pour conteneurs à ordures est créé au centre de la zone pour limiter le circuit du camion et éviter le dépôt des ordures extérieures au groupement.

Le projet qui comprend 9 maisons de ville de type 4 pièces R + 1, se situe le long du boulevard des Belles Portes à Hérouville-Saint-Clair.

Le projet à la volumétrie basse, s'inscrit dans un site où règne la tranquillité. De forme générale relativement simple, ne présentant que quelques décrochements, l'implantation des maisons en barrette sur un parcellaire en lanière permet de conserver l'alignement des arbres en place sur la voie d'accès au Nord. Une voie nouvelle de circulation est créée pour l'accès aux trois logements en contrebas et au parking visiteurs.

Chaque maison dispose d'un garage, d'une place de stationnement extérieure ainsi que d'un jardin privatif.

Au rez-de-chaussée, l'habitat est constitué d'une maçonnerie enduite et à l'étage, d'une ossature bois avec panneaux de façades de teinte acajou clair.

Les toitures sont réalisées en toits terrasses végétalisées. Chaque logement est équipé de panneaux solaires thermiques pour l'alimentation de l'eau chaude.

Un soin particulier est apporté dans ces constructions à la qualité de la démarche environnementale certifiée CERQUAL :

- 11 maisons de ville locatives en R + 1, implantées en « barrettes » perpendiculaires à la voie de desserte et accolées avec le garage voisin. Le garage propre à l'habitation est indépendant mais reste lié à son habitat par une pergola de bois close d'une porte à claire voie sur l'espace public.

- 12 maisons jumelées, destinées à l'accession sociale. Implantées en épi par rapport à la rue, elles profitent à l'Est d'une vaste allée plantée d'arbres de haut jet, destinée à la promenade et aux activités de loisirs.

- 2 pavillons individuels destinés à l'accession sociale :

des volumes bas contemporains couverts d'une toiture terrasse végétalisée, se partagent les différentes activités familiales d'une habitation.

opération Construction de 3 appartements
 lieu St-Come-De-Fresne/
 Asnelles
 maître d'ouvrage sarl Gîtes en Normandie
 maître d'œuvre scpa Daligaux, Van Nieuwenhuysse
 surface 195 m²

opération Construction de 72 logements individuels et collectifs
 lieu Louvigny
 maître d'ouvrage SOTRIM
 maître d'œuvre Margerie & Pasquet, architectes
 surface 5 733 m²

opération Aménagement de cœur de bourg, réalisation de 6 logements
 lieu Airan
 maître d'ouvrage Commune d'Airan
 maître d'œuvre SODEREF Développement sarl
 surface 467 m²



Ce programme d'appartements est implanté sur un terrain en front de mer. Sa parcelle située à cheval sur les communes de Saint-Côme-de-Fresné à l'Ouest et d'Asnelles à l'Est donne des contraintes toutes particulières pour l'élaboration de ce projet.

Le règlement de chaque commune étant différent, le parti pris architectural fut de marquer cette séparation communale.

Ainsi, cette limite est matérialisée par un mur béton. Cet axe fort vient fédérer l'ensemble du projet, il offre à la fois une base d'accroche pour ces deux maisons, et permet de créer différents espaces en procurant une intimité pour les futurs locataires.

L'appartement situé sur la commune de Saint-Côme-de-Fresné se développe en rez-de-chaussée autour d'un patio central.

Le projet concerne la construction de 17 logements individuels groupés, de 25 logements collectifs, de 18 logements individuels groupés et de 12 logements en bande.

Le projet s'inscrit dans une position centrale dans la ZAC.

Le cœur du quartier est constitué de la place Sonia Delaunay, place de quartier centrale et clairement identifiable.

Ce front bâti adapté à la topographie du terrain naturel est scandé par deux passages publics.

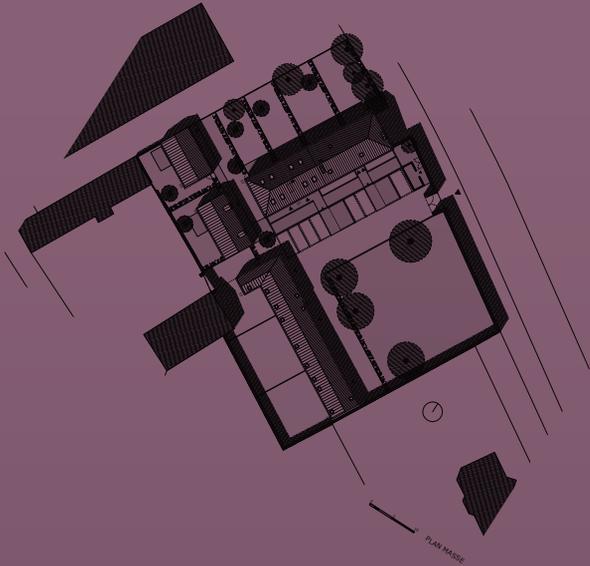
La volumétrie des 17 logements s'inspire de l'architecture des granges et corps de ferme traditionnels de la région. Elle exprime clairement le caractère monumental du projet : un socle surmonté de deux niveaux ouverts sur l'espace public et unifiés par de grandes toitures débordantes

Le présent projet, situé sur la commune d'Airan, dans un lotissement nouvellement créé, le long de la route départementale n° 47 de Caen à Orbec, a pour objet la réalisation de 6 logements.

La bande de logements sera implantée en parallèle de la route départementale n° 47, en alignement de la nouvelle voirie créée pour le lotissement, de manière à cadrer la vue depuis cet axe de circulation sur la place et la future mairie. De plus, faisant front, cette bande construite permettra d'occulter le mitage des constructions à venir dans le lotissement.

architecture

› logement collectif rénovation, restructuration



opération Valorisation d'un patrimoine existant
lieu Bayeux
maître d'ouvrage Calvados Habitat
maître d'œuvre Plages Arrière, architectes (Paris, Lyon)
surface 788 m²

Assemblage sédimentaire des vestiges d'un passé de ferme : l'ancienne maison de maître, le bâtiment des charrettes, les écuries, tous associés avec



› 28

› prix du public

intelligence à une cour commune.
Tout est déjà là, dans un bel habit de pierre et d'ardoise.
A peine faut-il, pour y habiter pleinement, supprimer les additions malheureuses, et ajouter une maison semblable à sa voisine mais recouverte de bois pour la faire exister.
A chacun son jardin et des grands arbres en partage.
Reste à tondre les pelouses.



opération SCI Hôtel de Villers
lieu Caen
maître d'ouvrage Investir Immobilier
maître d'œuvre sarl Millet - Chilou et Associés
surface 2 437 m²

opération 48 logements
lieu Bayeux
maître d'ouvrage Logipays
maître d'œuvre Christophe Bidaud, architecte dplg
surface 4 295 m²



Demeure élégante, réhabilitée en résidence de standing. Au bâtiment de caractère, s'allient le modernisme des équipements et le volume des logements.

Cour intérieure, arcades, chapelle, font de cette résidence, un lieu de quiétude.

Les bâtiments proposés sont situés dans le centre ville de Caen, dans l'enceinte du Centre Hospitalier Spécialisé, donnant à la fois sur la place Villers et sur la rue Caponière. S'agissant d'un aménagement de logements, les bâtiments ne comporteront pas de modifications extérieures, à part deux fenêtres à rez-de-chaussée donnant sur la place Villers, qui seront refaites dans l'esprit de l'existant et la création de deux porches pour l'accès des personnes et des véhicules.

Ancien foyer de l'ADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées), le bâtiment ne répondait plus à sa destination.

La société LOGIPAYS a choisi une stratégie particulière pour en assurer sa mutation : sur l'emprise du terrain, il a été projeté d'organiser une opération de « démolition/reconstruction » à l'échelle maîtrisée. Ainsi une aile arrière du bâtiment a été supprimée pour libérer une emprise foncière intéressante, qui a permis la réalisation de 19 maisons de ville avec jardin privatif.

L'espace non bâti sur la rue a permis la réalisation de 6 logements intermédiaires organisés en villas.

Le bâtiment existant conservé, a été totalement « revisité » pour accueillir 29 logements collectifs. D'un espace peu structurant urbainement, le projet a permis une réelle mutation d'image du site, par la densification raisonnée, par un dialogue maîtrisé et sobre entre les différents éléments bâtis (existants et créés).

› architecture

› logement individuel neuf

opération Maison Renard
lieu Tourville-Sur-Odon
maître d'ouvrage Mme & M. Renard
maître d'œuvre SCPA Daligaux - Van Nieuwenhuysse (Bayeux)
surface 126 m²



Cet ancien jardin est très fortement boisé, avec de multiples essences.

Vu la qualité de cette parcelle, notre intervention reste la plus discrète possible, seul un arbre de grande envergure doit être abattu pour des raisons techniques et de sécurité.

L'implantation de cette nouvelle construction se glisse naturellement dans l'espace restant faiblement boisé. La maison est axée Ouest/Est, et profite ainsi d'un ensoleillement maximal tout au long de la journée. De formes simples et épurées, l'habitation s'organise sur deux niveaux



› mention spéciale du jury
› prix du public

avec un jeu de volumes composés de deux parallélépipèdes. Cette disposition permet de créer une architecture légère et de faible hauteur.

Le jury a aimé

- › La volonté de préserver le maximum d'arbres sur la parcelle.
- › L'ambiance générale que cette maison dégage, elle donne envie d'y vivre.



opération Construction d'une maison bois
lieu Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont
maître d'ouvrage Hyacinthe Desfeux
maître d'œuvre Dauchez Architectes
surface 260 m²

opération Maison Okuyama
lieu Sainte-Honorine-des-Pertes
maître d'ouvrage Mme & M. Okuyama
maître d'œuvre M. Lucet & A. Lorgeoux, architectes dplg
surface 300 m²

opération Une maison sans mur
lieu Bauquay
maître d'ouvrage Emmanuel Germain
maître d'œuvre L'archiviolette sarl
surface 120 m²



Le terrain constitué d'herbage, en très légère pente vers l'Ouest, est situé à proximité d'une zone pavillonnaire ; il est délimité par une haie bocagère à conserver au Sud. Les espaces verts sont donc prédominants et le bâti peu dense. La hauteur des constructions voisines est de R+1+combles, les couvertures sont en ardoises, les matériaux apparents utilisés pour les maisons neuves sont l'enduit de couleur claire ou la pierre pour les quelques maisons anciennes. La première construction voisine se trouve en limite. La construction en appui sur la limite Ouest est centrée dans le terrain.

Le projet consiste en la construction d'une maison d'habitation de plain-pied.

Le volume de la nouvelle construction est composé de formes cubiques de différentes hauteurs, associées, dont une est surplombée par un toit courbe qui suit une structure lamellée collée.

La toiture voûtée est couverte en zinc prépatiné noir et suit la charpente bois lamellée collée courbe.

Afin de profiter de la vue vers la mer, le projet est placé en limite Est de la parcelle, au-dessus du talus. Cet espace en pente, aujourd'hui encombré de broussaille sera nettoyé pour en conserver les sujets intéressants tout en dégagant la vue vers le vallon mitoyen.

Le terrain d'une superficie de 11 697,96 m² bénéficie d'une autorisation de construire sur une surface de 1 500 m².

Le parti architectural se veut simple et minimaliste. Il exprime les trois fonctions du volume : les pièces à vivre, les pièces de sommeil et l'espace de travail. Chacune de ces entités se distingue par une couleur et un volume qui lui est propre : le rez-de-chaussée gris sombre en retrait de l'étage gris argenté dans lesquels s'imbrique un polyèdre de ton ocre rosé.

Ce projet de maison d'habitation s'implante en secteur diffus.

Il s'inscrit profondément dans le site : les matériaux de construction sont choisis dans un souci de préservation de l'environnement : ossature bois, toiture « sarnafil ». La maison se développe de plain-pied afin de ne pas boucher la vue qui s'offre depuis l'espace public ; elle se fait discrète. Le projet est conçu à partir de la déformation d'un grand rectangle couvert, afin de créer des zones intermédiaires entre le dedans et le dehors : auvent/garage ; terrasse couverte. Au sein de ce grand rectangle, une pente inversée ouvre une brèche qui permet de faire pénétrer davantage de lumière au cœur de la maison.

Enfin, dans un souci de conception « bio climatique », le projet s'ouvre sur le Sud-Est et se ferme sur le Nord ; de même, il s'implante sur une ligne Nord-Ouest/Sud-Est dans le terrain, afin de capter le maximum de lumière et de chaleur du Sud.



› extension d'une habitation



opération Extension d'une habitation
 lieu Lisieux
 maître d'ouvrage M. Laurent Martin
 maître d'œuvre Laurent Martin, architecte dplg (Lisieux)
 surface 100 m²

› 33



Le projet consiste à créer deux pièces supplémentaires sur la façade Sud (une située en haut de la construction à usage de véranda pour l'habitation, l'autre à usage de bureau privatif pour l'agence d'architecture). Le projet comprend également en contrebas une annexe destinée à faire des chambres d'amis.

La maison existante est de style villa anglo-normande, elle est d'assez petite taille réalisée en pierres de teintes beige et blanc, les encadrements et chaînages sont réalisés en briques, les joints de maçonneries sont gris et très nettement saillants, les menuiseries sont en bois laqué blanc et la couverture en ardoises.

Le projet ne cherche pas à adopter une posture mimétique par rapport à l'existant mais au contraire à affirmer un esprit contemporain propre à véhiculer l'image d'une agence d'architecture.

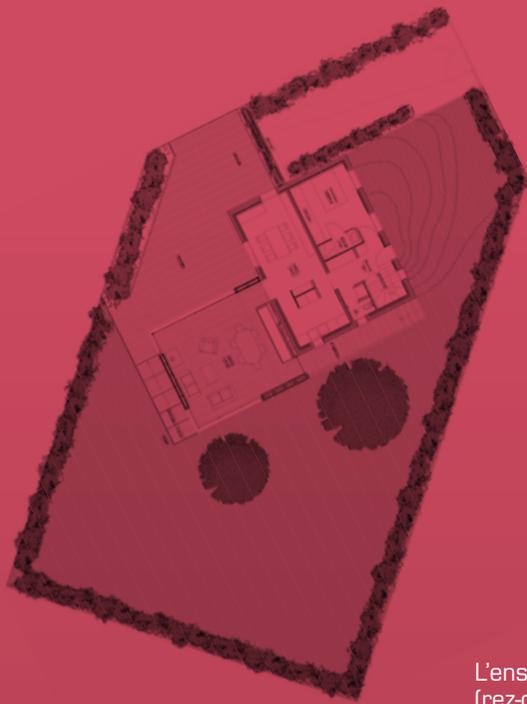
Le projet est réalisé en ossature bois : bardage en red cedar naturel.

Le jury a aimé

- › Le contraste intéressant entre l'existant et l'extension.
- › Les qualités esthétiques, d'insertion, d'usage du projet.
- › C'est un très bon projet qui offre un traitement intelligent des perspectives paysagères et architecturales.

› architecture

› logement individuel extension



opération Extension d'une maison individuelle
lieu Colleville-Montgomery
maître d'ouvrage M. et Mme Dur
maître d'œuvre A. Westeel & A.M. Arbones Suanzes
(Arnbouts-Cappel)
surface 45 m²

L'ensemble de l'extension comporte un seul niveau (rez-de-chaussée). Il se situe uniquement côté jardin, et n'est pas perceptible depuis l'espace public.

Le volume de l'extension est un espace central entre la maison et le jardin. Il vient réorienter la maison et donner un vrai sens au jardin (oublié dans



› 34

› prix du public



l'ancienne orientation de la maison).
Création d'ouverture toute hauteur au Sud pour passage sur terrasse.
Création d'ouverture bandeau horizontal au Nord pour vue sur le jardin.
Eloignée de cette limite et des contraintes de prospect, une toiture monopente, s'élevant vers le panorama du jardin, souligne le caractère central et familial de la nouvelle pièce de séjour que recherchent les propriétaires.



opération Rénovation et extension
d'une maison
lieu Torteval-Quesnay
maître d'ouvrage C. Tanguy & F. Toumit
maître d'œuvre Yves Le Jeune, architecte
dplg
surface 259 m²

opération Réhabilitation et extension
d'une maison individuelle
lieu Villers-Sur-Mer
maître d'ouvrage Mme Deltheil
maître d'œuvre Michel Rudlof, architecte
dplg
surface 175 m²



Le projet consistait à rénover et étendre l'orangerie.

Il s'inscrit dans une démarche environnementale et résolument contemporaine.

L'actuelle orangerie a subi des transformations qui ont altéré la lecture de l'édifice initial.

S'il n'a pas été possible pour des raisons essentiellement économiques ou environnementales d'envisager de retrouver toutes les composantes initiales de l'édifice (baies ou hauts plafonds par exemple), le projet s'est attaché à redonner une logique dans l'organisation et à restituer l'autonomie visuelle du corps principal.

Pour d'évidentes raisons, le projet s'ouvre le plus possible au Sud.

Il s'agit d'une réhabilitation lourde et extension de l'ancien commun transformé en habitation en 1988.

L'appentis et le garage sont démolis.

Le garage est reconstruit en limite de propriété : volume en toiture - terrasse végétalisée.

L'extension côté jardin forme un avant corps à rez-de-chaussée et la toiture terrasse se prolonge en formant balcon des deux chambres, le garde corps décoratif respectant ceux traditionnels dans la région.

La création d'un conduit de fumée pour un futur poêle cheminée permet un appoint de chauffage au bois.

opération Réhabilitation d'une façade
lieu Lisieux
maître d'ouvrage M. Chatel & Mme Lemaitre
maître d'œuvre Laurent Martin, architecte
dplg
surface — m²

opération Extension d'une habitation
lieu Bonneville-Sur-Touques
maître d'ouvrage M. Yann Marchand
maître d'œuvre Laurent Martin, architecte
dplg
surface 110 m²



A Lisieux dans la rue de Trouville, un ancien hangar a été transformé en habitation. Le maître d'ouvrage avait prévu de faire une double peau sur la façade donnant sur l'extérieur (isolation par l'extérieur). Pour des raisons budgétaires, il a reporté ces travaux ultérieurement. Quand le moment fut propice, le maître d'ouvrage s'est posé la question de savoir quelle forme donner à cette façade en termes de polychromie, de calepinage et de matières. Il souhaitait surtout animer, dynamiser sa façade, car la rue de Trouville est assez terne et monotone, et c'est pour l'ensemble de ces conditions qu'il a fait appel à un architecte pour réaliser cette double peau.

Cette architecture permet de faire évoluer en douceur l'architecture d'origine en colombages vers une expression plus contemporaine soucieuse d'intégrer certaines caractéristiques de l'architecture contemporaine, principalement la pénétration de la lumière et des vues panoramiques au cœur même de l'habitation. Ce projet intègre des éléments contemporains comme les baies vitrées qui permettent de faire rentrer la lumière, et la chaleur au cœur de la construction devient de plus en plus indispensable ne serait-ce que pour des raisons écologiques et réglementaires.

opération Extension et réhabilitation
d'une maison
lieu Caen
maître d'ouvrage Montenont / Deschamps
maître d'œuvre scpa Daligaux - Van
Nieuwenhuyse,
architectes
surface 160 m²



Ce projet consiste dans un premier temps à rénover la partie existante de cette habitation, et de profiter de la réalisation d'une isolation par l'extérieur pour habiller et rafraîchir les façades actuelles.

Ces modifications se fondent, et animent par leur simplicité et leur naturel la parcelle largement arborée. Le choix du bois, matériau neutre, ainsi que la conservation du monopente, déjà présents sur certaines constructions proches, permettra à l'ensemble de s'intégrer naturellement au quartier.



> 38

lauréat

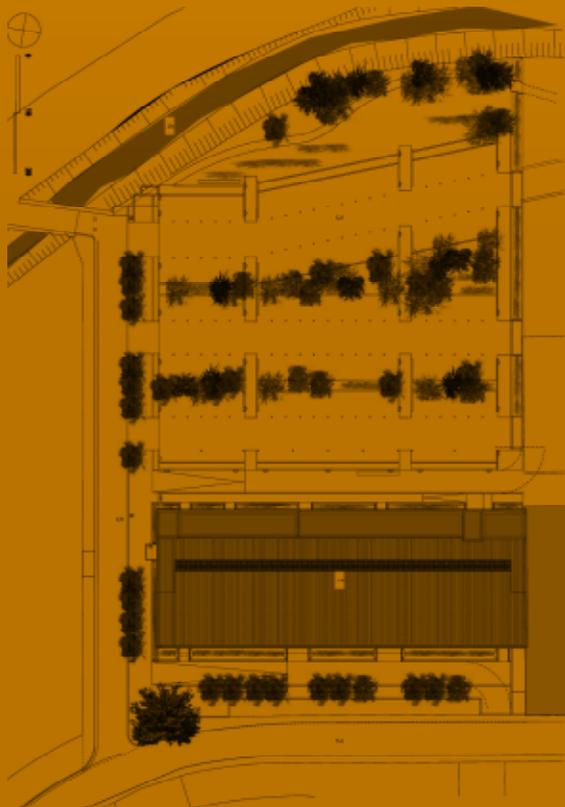


›réhabilitation externe de l'ex-usine Wonder



opération Réhabilitation externe de l'ex-usine Wonder
lieu Lisieux
maître d'ouvrage Ville de Lisieux / EPF Normandie
maître d'œuvre Janine Galiano - Philippe Simon, architectes (Paris)
surface — m²

› 39



Visible depuis la gare et depuis l'esplanade de la basilique, l'ancien site industriel Wonder constitue un élément prégnant du paysage naturel et urbanisé de Lisieux et de la vallée du Grandain.

Le projet de réhabilitation de l'usine repose sur un paradoxe initial : aucun programme n'était proposé lors des études, le bâtiment réhabilité devait pouvoir accueillir des activités non encore prévues. Il s'agissait de restaurer l'édifice dans une sorte de réhabilitation en blanc, ouverte sur des programmes multiples ou unitaires encore inconnus.

Le travail procède par interventions légères sur l'architecture du bâtiment sans en trahir l'expression originale.

Les perceptions sur l'usine sont doubles, d'un point de vue lointain, elle paraît être restée identique, de près, les modifications sont visibles, affirmées comme contemporaines.

Ce travail tend à restituer au monument son unicité, son élégance initiale, à souligner la qualité du rythme de ses travées et la marque de sa silhouette.

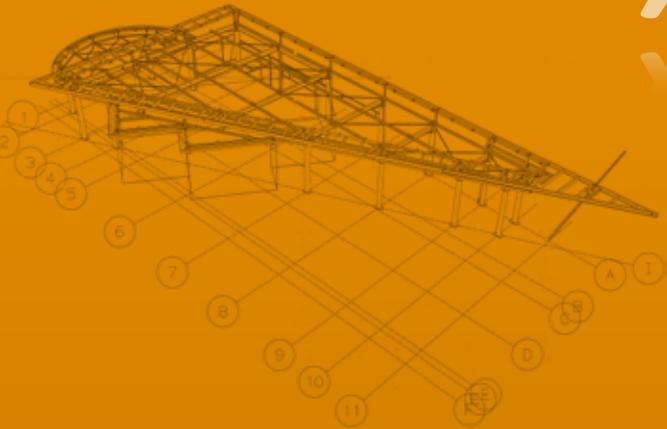
Le jury a aimé

› **Cet exemple remarquable de reconversion d'une friche décriée qui permet la reconnaissance de la qualité du patrimoine existant ; le soin du détail, l'unité de traitement.**

› **Projet de reconversion exemplaire et courageuse de la part de la maîtrise d'ouvrage.**

› architecture

› bâtiment à vocation économique



opération Aménagement d'une ancienne station service en commerces

lieu Caen

maître d'ouvrage Laurent Tribouillard

maître d'œuvre SCPA Bienvenu Architectes (Caen)

surface 450 m²

Cette construction a pour objet l'aménagement d'une station service en trois locaux commerciaux d'une surface utile de 240 m² accessibles au public.

Le terrain d'assiette du programme est situé à l'angle de la rue du Blanc et du boulevard Yves Guillou, face au parc des expositions.

Le projet prévoit la conservation des locaux existants à rez de chaussée et en sous-sol, intégrés



› mention spéciale du jury



dans le projet d'ensemble.

L'ensemble du site a été dépollué par le propriétaire de la station service avec enlèvement des citernes et fosses, ainsi que les panneaux publicitaires situés en angle du carrefour.

Le jury a aimé

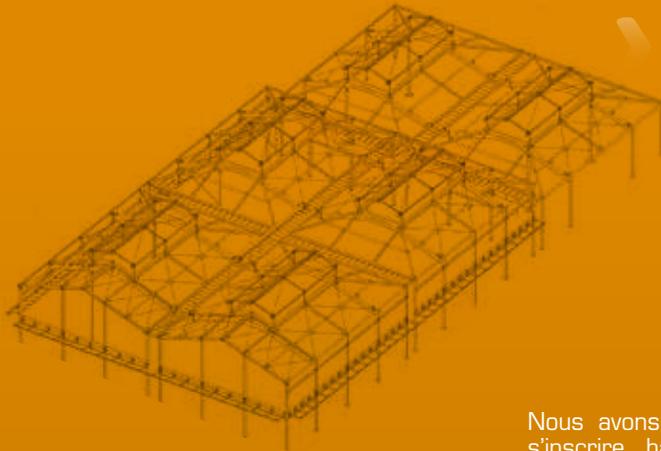
› Cette réponse simple et juste qui met en valeur un lieu.

› Un projet de reconversion réussi.



> architecture

> bâtiment à vocation économique



opération Halle du marché
lieu Cabourg
maître d'ouvrage Mairie de Cabourg
maître d'œuvre A & F Gülgönen (Paris)
surface 1 150 m²

Nous avons conçu un bâtiment qui cherche à s'inscrire harmonieusement dans le contexte en tenant compte de l'échelle et des continuités bâties existantes.

La forme «pavillonnaire» correspond bien au fonctionnement spécifique du marché de Cabourg, qui fait le plein en saison estivale, mais se trouve réduit hors saison.

L'intérieur est conçu comme un grand volume ; son unité est assurée par la grande portée de la



> 41

structure métallique et bois, sans poteau intérieur intermédiaire.

Le jury a aimé

- > C'est un projet urbain moderne qui n'est pas tombé dans le pastiche.
- > Travail absolument remarquable sur les détails.
- > Une architecture quotidienne qui prend sa place comme si elle avait toujours été là.

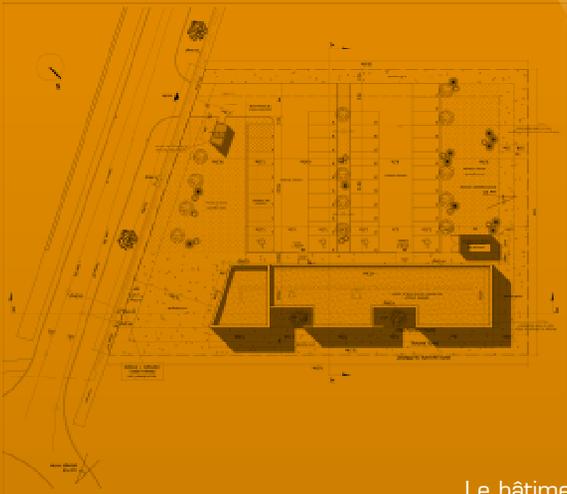
> mention spéciale du jury



> architecture

> bâtiment à vocation économique

opération Construction d'un immeuble de bureaux
lieu Colombelles
maître d'ouvrage Normandie Aménagement (pour la SCI Loginor)
maître d'œuvre SCP Cusy-Maraval, architectes (Montpellier)
surface 949 m²



Le bâtiment projeté est situé en entrée de la ZAC du Plateau, en bordure du carrefour giratoire d'accès.

La volumétrie et l'implantation de la construction envisagée sont issues de cet emplacement particulier.

Le positionnement de l'édifice est en effet préféré au plus près du carrefour (en «proue»), et l'espace



> 42

> prix du public



restant libre accueille les stationnements nécessaires au fonctionnement du projet. Les abords du projet sont végétalisés (engazonnement et baliveaux).

Les façades du bâtiment (structure mixte, maçonnerie/ossature bois) sont revêtues d'un bardage bois vertical ajouré en pin douglas. Le volume principal est «creusé» par 2 patios, traités en bardage métallique de couleur.



opération Siège régional d'EDF
lieu Hérouville-Saint-Clair
maître d'ouvrage Shema
maître d'œuvre Gérard Franc, Agence
Franc
surface 4 600 m²

opération Opération mixte
lieu Hérouville-Saint-Clair
maître d'ouvrage Shema
maître d'œuvre Gerard Franc, Agence
Franc
surface 5 000 m²



Le projet consiste à construire un bâtiment unique afin de prolonger l'alignement en front de lac en opposition avec les traversantes de la rive Est du lac.

Net et bien délimité, l'alignement affirme la centralité du plan d'eau et lui confère le statut de place urbaine.

Le bâtiment parallélépipède d'environ 21 mètres par 87 mètres fonctionne sur 3 niveaux.

Les différents services se répartissent de part et d'autre d'un atrium central légèrement désaxé et orienté selon la composante oblique de la galerie d'entrée se prolongeant en auvent en façade Est.

Une structure poteau/poutre, libère totalement les plateaux de 87 m par 18 m de largeur selon une trame de façade de 1,35 m.

Un vaste auvent triangulaire protège, accueille, permet un accès abrité aux halls des bureaux et aux commerces. Il favorise les cheminements, la fréquentation commerciale et confère à l'ensemble modernité et convivialité.

Affirmation aussi d'une place rectangulaire. Minérale, elle est renforcée bien sûr par l'orthogonalité des immeubles 1 et 2 mais également par la construction nécessaire d'un immeuble 3 délimitant nettement la place à l'Ouest.

Dynamique et sobriété d'une architecture qui permet de par sa simplicité, sa rigueur, de dialoguer facilement avec l'autre côté de l'avenue en devenir et de s'insérer harmonieusement avec l'environnement bâti existant.

opération Centre universitaire de
 ressource biologique
 lieu Caen
 maître d'ouvrage Université de Caen
 maître d'œuvre Agence Billard-Durand &
 Associés
 surface 1 220 m²

opération Pôle emploi orientation et
 formation
 lieu Hérouville-Saint-Clair
 maître d'ouvrage Caen-La-Mer — Shema
 maître d'œuvre Cba Architecture, Xavier
 Sanctot
 surface 3 567 m²



Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment d'environ 1 220 m² permettant l'hébergement et l'élevage d'animaux ainsi que l'expérimentation animale.

Le bâtiment, volumétriquement indépendant, n'est relié au bâtiment CYCERON auquel il est fonctionnellement directement associé que par une galerie enterrée.

L'ensemble des équipements disgracieux, nombreux pour ce type de bâtiments, sont regroupés en toiture dans un volume qui les dissimule depuis le domaine public ou les bâtiments environnants.

Les interventions sur les espaces extérieurs sont minimales. L'animalerie en effet fonctionnera pour l'essentiel avec le personnel déjà présent sur le site. Le projet bénéficiera donc des aires de stationnement existantes sur la parcelle, ainsi que la cour de service et de livraisons située à l'arrière du bâtiment CYCERON existant qu'il dissimule.

Le Pôle Emploi Formation géré par Caen la Mer était à l'origine logé dans d'anciens locaux d'un foyer pour jeunes travailleurs.

Vétustes, "bricolés" et peu représentatifs, ces locaux ont subi une mutation en profondeur, qui a permis d'une part, de créer des locaux adaptés et fonctionnels, d'autre part, de proposer une image qualifiante pour le public. Enfin, le projet, par son traitement contemporain entre en résonance urbaine et crée un fond de perspective de qualité pour les aménagements récemment réalisés par la ville et la Shéma, sur la place de l'Europe.

opération Construction d'un
immeuble de bureaux
lieu Saint-Contest
maître d'ouvrage Financière du cèdre
maître d'œuvre scpa Bienvenu Architectes
surface 3 000 m²



Le projet s'inscrit dans la continuité du cahier des charges du lotissement et notamment du cahier des charges architectural prévoyant une harmonie d'ensemble à l'intérieur du Parc Tertiaire de Caen Saint-Contest.

L'entrée principale est située dans l'angle Ouest du terrain, entrée marquée par des portiques.

Le projet s'organise autour d'un patio central qui accueille l'escalier principal et l'ascenseur.

Les bureaux aux étages sont distribués par des coursives.

Le traitement architectural du bâtiment met en œuvre des matériaux qui inscrivent le projet dans la modernité :

- béton peint ton clair,
- aluminium laqué gris foncé pour les menuiseries extérieures, vitrages clairs posés au nu intérieur,
- attique et toiture terrasse.

L'architecture du bâtiment, de volumétrie sobre et franche, affirme par les horizontales continues des vitrages, le caractère et la vocation tertiaire de l'immeuble. (flexibilité, modularité).

› architecture

› bâtiment de service public



opération Equipement pour les services des parcs et jardins

lieu Caen

maître d'ouvrage Ville de Caen

maître d'œuvre Remingtonstyle, architecte (Paris)

surface 470 m²

La construction de la maison positive à la Colline aux Oiseaux est une des actions de l'agenda 21 de la ville de Caen : ce bâtiment doit pouvoir servir d'exemple pour un déploiement des pratiques et technologies mises en œuvre ici sur d'autres projets locaux. A ce titre, le bâtiment s'apparente à une expérimentation.

Sur le plan architectural, le parti est d'intégrer dans la forme les éléments techniques de manière



› 46

› prix du public

à ce que ceux-ci ne soient pas de simples éléments posés sur une architecture neutre.

Ce bâtiment apparaît dès lors comme une photographie de la technique d'une époque, la nôtre, celle de la généralisation de l'utilisation des panneaux solaires... En attendant l'énergie de demain, renouvelable, peu coûteuse et illimitée qui générera ses propres formes architecturales.



opération Mairie d'Agy
lieu Agy
maître d'ouvrage Commune d'Agy
maître d'œuvre Marie-Joannin selarI
d'architecture
surface 214 m²

opération Nouvelle mairie
lieu Sainte-Foy-de-Montgommery
maître d'ouvrage Commune de Sainte-Foy-de-
Montgommery
maître d'œuvre Cabinet Anglaret
surface 80 m²



Le terrain se situe au lieu dit « L'Église » commune d'AGY, dans un environnement rural construit d'habitations d'aspect traditionnel de la région, comprenant des volumes simples et des matériaux de couverture assez homogènes, l'ardoise prédominant.

La parcelle est en pente vers le Sud-Est, la voie publique d'accès étant située au point haut.

Le projet s'inspire du bâti existant à proximité, composé d'un volume simple face à la voirie avec une toiture à deux pans symétriques à 45°, complété d'un retour implanté avec faitage à 90° par rapport au faitage principal.

Les locaux à usage de mairie, seront accessibles de plain-pied y compris aux personnes à mobilité réduite.

La mairie se situe au cœur d'un petit village près d'un chemin de randonnée.

L'environnement de maisons en briques et en colombages, a décidé de l'orientation traditionnelle du projet. De plus, c'était le souhait du conseil municipal.

Tous les matériaux ont été choisis pour notamment éviter l'aspect neuf de la construction : les bois sélectionnés, les entre-colombages en chanvre avec lait de chaux, les tuiles.

opération Déchèterie communautaire
lieu Fleury-sur-Orne
maître d'ouvrage Communauté
d'agglomération de Caen-
la-Mer
maître d'œuvre Atelier 970
surface 5 801 m²

opération Réhabilitation d'une
grange en mairie
lieu Airan
maître d'ouvrage Commune d'Airan
maître d'œuvre Jean-Charles De Seze,
architecte urbaniste
surface 217 m²



Le projet de déchèterie qui verra le jour sur la commune de Fleury/Orne se situe dans une zone artisanale relativement proche d'ensembles d'habitations, et de lotissements. Situé dans une zone d'activités, le site de par ses qualités paysagères et les enjeux d'image souhaités par le maître d'ouvrage, invite à la réalisation d'une architecture de qualité qui répond à ses attentes.

Le projet vient s'installer à l'entrée du site et offre à l'utilisateur une architecture contemporaine aux lignes nerveuses.

Le dessin du auvent s'inscrit dans un vocabulaire à connotation industrielle sous lequel des «caisses de bois» abritent les éléments du programme : local gardien (poste avancé pour permettre le contrôle de l'accès des véhicules, et largement vitré sur la déchèterie pour optimiser le contrôle), local outils, aire de stockage des pneus, entrée et sortie des véhicules.

L'objectif du projet est de sauvegarder le corps de bâtiment existant, tout en lui donnant une affectation plus urbaine, conforme à son lieu d'implantation et de créer un espace public ouvert sur la RD. Cet aménagement permettait de réaliser une voirie propre à ralentir la circulation très importante sur cette voie.

Sur l'arrière de la mairie, une esplanade sera aménagée, avec cheminement sablé et un parterre engazonné. Cette esplanade sera encadrée par un alignement d'arbres à hautes tiges. Ces tilleuls se poursuivront vers l'Est pour créer un mail planté et ombragé entourant une aire de stationnement nécessaire aux besoins particuliers du quartier.

Ce mail valorisera ainsi ce secteur d'une véritable perspective urbaine et paysagère propre à créer un événement suffisant en cœur de bourg pour inciter le trafic urbain de transit à ralentir.

opération Réhabilitation du
 presbytère en mairie et
 création d'une annexe
 lieu Le Breuil-en-Auge
 maître d'ouvrage Commune du Breuil-en-
 Auge
 maître d'œuvre Benoit Flin, architecte
 dplg
 surface 221 + 120 m²

opération Extension et restructuration
 de l'hôtel de ville
 lieu Ouistreham
 maître d'ouvrage Commune de Ouistreham
 maître d'œuvre Scpa Bienvenu Architectes
 surface 1212 + 420 m²



Le presbytère est une structure classique du bocage normand en colombage, avec une extension 19^{ème} en briques sur jardin.

Ce bâtiment n'a subi que très peu de changement sur les façades afin de « sauvegarder l'identité du bourg ».

A l'étage, la commune a inscrit deux logements, afin de répondre à la demande communale.

Dans le jardin de l'ancien presbytère, la commune avait le désir de construire une annexe, dans laquelle se trouvent un local Poste, une salle des Associations, une réserve et un local chaufferie.

Ce bâtiment a été volontairement construit essentiellement en bois et répond à des critères HQE.

Cette structure s'inscrit dans un langage contemporain tout en « respectant » son environnement de centre bourg ancien.

Le projet vient en continuité de l'Hôtel de Ville (époque 19^{ème} siècle) dont il constituera une nouvelle aile. L'extension du terrain va permettre de dégager des jardins rue Gambetta et au Nord.

L'ensemble du site présente un caractère architectural affirmé, rythmé par les monuments environnants, la mairie, la place et le parvis de la Grange aux Dîmes.

La nouvelle aile de l'Hôtel de Ville permet de recevoir l'ensemble des services aujourd'hui dispersés. Un nouveau hall d'entrée sous une large verrière, accessible depuis la placette de la Grange aux Dîmes, permet de mettre en relation la partie actuelle de l'Hôtel de Ville avec la partie nouvelle. Un portique d'entrée marque ce nouvel accès accompagné d'un parvis.

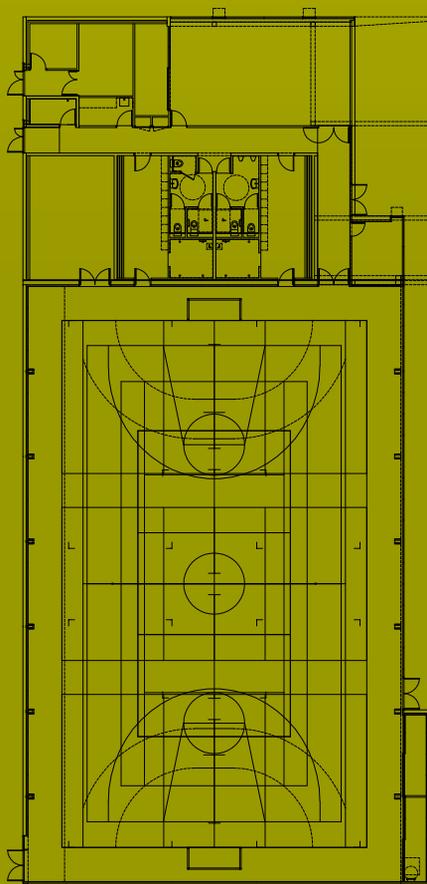
L'extension traitée dans une volumétrie simple et dans une architecture contemporaine, reprend les lignes de composition et de soubassement de la mairie actuelle.





› salle omnisport

opération Salle omnisport
lieu Bénouville
maître d'ouvrage Commune de Bénouville
maître d'œuvre David Cras & Thomas Bernard, architectes
dplg (Rennes, Caen)
surface 1 136 m²



Le bâtiment joue du relief naturel, peu prononcé, pour s'enchâsser légèrement et, par là, diminuer d'autant son impact dans le contexte. Le parvis articule alors, par un jeu de rampes douces, l'équipement avec l'espace public existant.

L'ordre végétal existant est maintenu par la plantation d'arbres de hautes tiges au droit du pignon Est de la salle, afin de garantir la continuité du rideau végétal qui s'étire depuis le château de Bénouville jusqu'à la percée du Pegasus Bridge.

Le volume bas des espaces communs se prolonge dans le volume haut de la salle principale, sous la forme d'un soubassement transparent en « en-creux », qui sert d'abri aux deux-roues. En sens inverse, le débord de la grande salle est repris côté volume d'entrée, sous la forme d'un auvent abritant l'accès à l'équipement et identifiant lisiblement l'entrée principale.

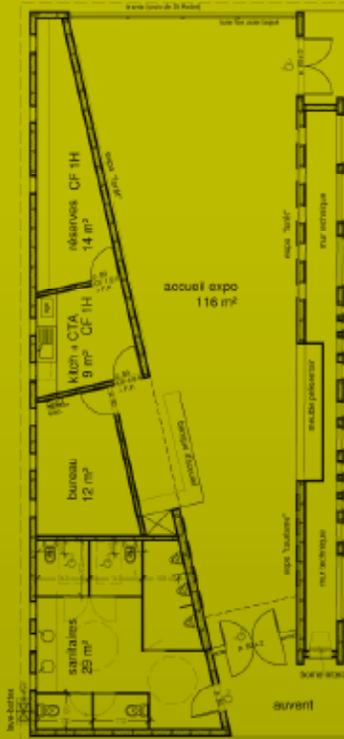
L'ensemble est volontairement monochrome (aspect naturel du béton et harmonies de gris), en contrepoint de l'intérieur de la salle déclinant des couleurs « chaudes » aux dominantes orangées.

Le jury a aimé

- › **Ce projet d'une grande pertinence, abouti dans la finesse de son écriture architecturale et un soin des détails remarquable.**
- › **Pour un programme ingrat, le projet est exceptionnellement bien maîtrisé.**

› architecture

› bâtiment de loisirs et culture



opération Maison de la forêt
 lieu Montfiquet
 maître d'ouvrage Intercom Balleroy-le-Molay-Littry
 maître d'œuvre J.J.Poupard (Saint-Lô), L. Hamelin (Omonville-la-Rogue), T. Leverrier (Bayeux)
 surface 220 m²

Le bâtiment aura une fonction attractive ; sa conception entièrement en bois lui donne une âme en rapport avec « l'esprit de la forêt ».
 L'organisation linéaire de son accès, perceptible depuis la route, trouve une continuité dans sa logique conceptuelle : un bâtiment en long qui « s'ouvre » vers la lisière de la forêt en une grande vitrine : il joue comme un rôle de « longue vue », incitant à la curiosité.
 Son organisation linéaire permet une optimisation



› mention spéciale du jury

des surfaces destinées à l'exposition : à l'intérieur du bâtiment (accueil expo) et à l'extérieur (galerie couverte de 17 ml, côté forêt).

Le jury a aimé

- › Le choix intelligent de la part de la maîtrise d'ouvrage d'implanter cette maison en lisière de forêt.
- › Une intégration réussie, avec une scénographie de qualité.



> architecture

> bâtiment de loisirs et culture

opération Construction du Pôle OmniSports (POM'S)
lieu Deauville
maître d'ouvrage Communauté de commune Cœur Côte Fleurie
maître d'œuvre B+C Architectes (Paris)
surface 3 971 m²

L'avenue de la République représente une « équence » urbaine majeure déjà amorcée voire même consolidée avec la gare, la place Louis Armand, le bassin Morny, ...

A partir de cette considération un système paysager perpendiculaire à l'avenue de la République est proposé afin de marquer la perméabilité en direction Nord Sud, entre le parc sportif, la ville et sa façade maritime.

Ce système paysager est constitué par une alternance de « bandes » parallèles, soit végétales soit minérales et marquées par des alignements



> 53

> prix du public



d'arbres et des haies végétales. Coté ville sur l'avenue de la République, le système paysager devient plus urbain et végétal afin de composer le véritable parvis d'entrée au nouvel équipement et au parc.



› autres candidatures

› bâtiment de loisirs et culture

opération Médiathèque et salle de diffusion
 lieu Vire
 maître d'ouvrage Commune de Vire
 maître d'œuvre Barbotin & Gresham, architectes
 surface 2 100 m²

opération Rénovation du stade Henri Jeanne
 lieu Bayeux
 maître d'ouvrage Commune de Bayeux
 maître d'œuvre Robert Bernard-Simonet, Architecte dplg
 surface 1650 m² neuf + 1400 m² à créer

opération Construction d'une salle multifonction
 lieu Coulonces
 maître d'ouvrage Commune de Coulonces
 maître d'œuvre Georges Lescop, architecte dplg
 surface 566 m²



Le projet d'installation de la médiathèque s'inscrit dans le contexte de la requalification du centre ville de Vire.

Le composant urbain du projet joue un rôle majeur dans la requalification du centre ville. Il consiste à mettre en rapport et à mettre en valeur des espaces publics avec le complexe socioculturel créé par la Maison des Jeunes et de la Culture et la nouvelle médiathèque.

Le parti urbain consiste à imbriquer ces institutions avec l'espace public, « d'offrir » l'intérieur de l'îlot au public.

Le projet tente d'instaurer un dialogue entre les architectures voisines et notamment l'ancien internat, l'ancienne bibliothèque et la MJC.

La tribune, c'est le point fort de la composition, elle crée un ensemble paysager sous la forme d'un talus venant border le stade dont la nouvelle tribune est le centre stratégique.

Elle se décompose en deux entités superposées nettement différenciées : un soubassement formé par les deux premiers niveaux et réalisés en béton sablé et la couverture proprement dite de la tribune en charpente métallique haubanée avec un caractère volontairement très maritime (la proximité du littoral oblige).

Elle s'étire selon un arc tendu qui laisse filer les vues. Les extrémités de cet arc sont telle une dorsale soulevée par le sol végétalisé avec des plantes tapissantes à feuillage persistant.

Le terrain est dans le centre bourg, situé entre l'école et la boulangerie et en face du cimetière et de l'église.

Préalablement à la construction, les sanitaires publics/abri bus existants seront démolis. La parcelle présente un dénivelé de 1 m environ avec la voirie existante.

Le bâtiment prévu sera polyvalent, il sera utilisé par différents publics, pour différentes activités.

La nouvelle construction comporte plusieurs parties :

- la salle avec tous ses locaux annexes nécessaires à son bon fonctionnement
- le bar qui pourrait éventuellement faire aussi de la restauration
- un sanitaire public
- un local vestiaire sanitaire pour l'agent territorial
- un point phone sous le porche.

› autres candidatures

› bâtiment de loisirs et culture

opération Salle de musiques
actuelles — Le Cargö
lieu Caen
maître d'ouvrage Ville de Caen
maître d'œuvre Olivier Chaslin, architecte
dplg
surface 3 351 m²

opération Salle multi-activités
lieu Bonnebosq
maître d'ouvrage Communauté de commune
de Cambremer
maître d'œuvre Pascal Lefèbvre, architecte
dplg
surface 538 m²

opération Salle multisports
intercommunale
lieu Saint-Manvieu-Norrey
maître d'ouvrage Communauté de
communes Entre Thue et
Mue
maître d'œuvre David Cras & Thomas
Bernard, architectes dplg
surface 2 088 m²



› 55

Le projet s'installait dans une situation urbaine et géographique exceptionnelle : un ancien site portuaire, encore occupé d'installations industrielles et d'entrepôts.

C'est dans le mariage des échelles différentes des éléments programmatiques et dans la manière dont ils sont articulés que le projet a puisé pour orienter et construire un bâtiment phare, formant à l'échelle de la ville un nouveau repère qui constituait le premier jalon d'un quartier en devenir : la presqu'île portuaire.

Ce nouvel équipement est un objet singulier, isolé par les nécessités de son programme : une spirale de cuivre verte qui le signale comme le nouvel équipement culturel de la ville de Caen.

Le volume en spirale est formé par la couture d'un ruban continu plié définissant les façades, et d'un plan de toiture unique épousant la ligne ascendante de l'acrotère.

Le terrain se situe au fond de la vallée de la Dorette, cours d'eau remarquable d'où émerge un paysage de fond de vallée à mettre en valeur.

L'implantation et la conception de la salle de multi activités sportives cherchent à minimiser la volumétrie de la nouvelle salle sur la vallée de la Dorette.

À l'Ouest de la parcelle, une zone dédiée à l'accueil du public comprend le parvis piétons et le parking.

À l'Est, une aire de jeux extérieure est aménagée en prolongement de la salle.

Le bâtiment se compose de deux ensembles : la salle et les espaces annexes.

Ces espaces annexes sont regroupés dans une « bande de services », volume fin et bas qui permet de créer une transition entre la volumétrie de l'ancienne école et celle de la salle de sports. L'entrée de l'équipement se situe à l'angle Sud du bâtiment. Cette entrée s'adresse naturellement à la rue du Moulin à Blé par le parvis de forme allongée.

Le terrain est situé à l'entrée de la commune de Saint-Manvieu-Norrey, à la jonction de la RD n° 9 et de la rue de l'Eglise. La parcelle regroupant les différents terrains sportifs de la commune, jouxte des champs agricoles.

Les tennis projetés par la commune prennent place en extrémité de terrain de football. Cette implantation renforce la position et la vocation singulière de la salle intercommunale, clairement identifiable.

Le soubassement béton de hauteur variable articule les différentes façades, unifiant ainsi les différences de hauteur entre le volume bas des locaux annexes (ht 3m20), le volume de la salle multisports (ht 8 m 50) et celui de la salle de combat (ht 4m). Ce dispositif vise à renforcer l'horizontalité du projet afin d'en favoriser l'intégration dans le contexte agricole.

› autres candidatures

› bâtiment de loisirs et culture

opération Salle polyvalente - La Loco
 lieu Mézidon-Canon
 maître d'ouvrage Commune de Mézidon-Canon
 maître d'œuvre Agence Schneider
 surface 1 329 m²

opération Construction d'une salle polyvalente au lycée Malherbe
 lieu Caen
 maître d'ouvrage Conseil Régional de Basse-Normandie
 maître d'œuvre Agence Schneider
 surface 783 m²

opération Espace d'animation culturelle et touristique
 lieu Villers-Sur-Mer
 maître d'ouvrage Commune de Villers-sur-Mer
 maître d'œuvre Hubert Masson, architecte urbaniste
 surface 1 400 m²



Cette première salle THPE de la région Basse-Normandie a été réalisée suivant une démarche environnementale volontariste. Bois traité à l'huile de lin, pompe à chaleur air-air, toitures végétalisées, brise-soleils photovoltaïques...

Les terrains destinés à l'accueil de la nouvelle salle polyvalente sont d'anciens herbages. Pour faciliter la desserte de ce secteur et l'accès aux équipements publics, une nouvelle voie de liaison a été créée. Elle est doublée d'une piste cyclable favorisant les déplacements en mode doux et limitant ainsi les emprises de parkings.

Le bâtiment de la salle polyvalente s'inscrit au cœur de cet ensemble, comprenant un parc paysager au Sud et à l'Ouest.

Cette salle polyvalente s'inscrit dans la ville de la Reconstruction de par ses matériaux et volumes. Sa façade Sud forme le fond de scène pour la cour centrale du lycée, telle une boîte à images qui reflète sa fonction architecturale.

Le nouveau bâtiment se dresse à la verticale et perpendiculairement à la grande barre courbe du lycée.

Le niveau rez-de-chaussée du nouveau bâtiment est implanté à une altimétrie de + 1,6 mètre par rapport au sol naturel pour des raisons de sécurité par rapport aux inondations.

Au rez-de-chaussée, se groupe autour d'un hall commun, l'ensemble des salles de réunion et salles annexes de l'équipement. La façade Sud est ouverte et comporte un grand escalier d'honneur protégé par un grand balcon.

Disposé en centre ville, en limite des secteurs résidentiels et commerçants, ce projet s'ouvre très volontairement vers la place de l'Eglise et le bas de la rue du Général de Gaulle, l'un des quartiers les plus animés de la ville.

La recherche du meilleur niveau altimétrique d'implantation a présidé le travail d'intégration au site en adéquation à la volonté du maître de l'ouvrage de « réaliser un ouvrage ouvert sur la ville ».

Le bâtiment est encastré dans le terrain et disposé sur l'arrière du terrain d'assiette, pour dégager un grand espace entre le projet et l'église, le parvis.

Le parvis constitue un espace public qui agrandit l'actuelle place de l'Eglise en lui apportant un espace de convivialité complémentaire (et incitatif) aux activités de la maison des associations.

Le vocabulaire architectural utilisé pour ce projet appartient aux référents architecturaux rencontrés dans la ville, en volumétrie et en colorimétrie. Le projet est donc en harmonie avec le site.

› autres candidatures

› bâtiment de loisirs et culture

opération Gymnase communautaire
 lieu Fontaine-Etoupefour
 maître d'ouvrage Communauté de communes Evrecy Orne Odon
 maître d'œuvre Bernard & Thouin architectes
 surface 2 080 m²

opération Extension de la mairie et construction d'une salle communale
 lieu Amaye-sur-Orne
 maître d'ouvrage Commune d'Amaye-sur-Orne
 maître d'œuvre Alain Lemonnier, architecte dplg
 surface 300 m²

opération Extension et restructuration de la salle multifonctions
 lieu Villons-les-Buissons
 maître d'ouvrage Commune de Villons-les-Buissons
 maître d'œuvre scpa Bienvenu Architectes
 surface 686 m²



Le terrain a la particularité d'avoir un merlon en périphérie, celui-ci sera conservé et remanié au Nord-Est.

Le bâtiment vient s'encaster dans le talus Nord-Est du terrain.

Le niveau zéro du bâtiment par rapport au terrain naturel est près de l'entrée, ce qui a pour conséquence de semi-enterrer la salle de sport et donc de diminuer son impact visuel.

Les salles de petites hauteurs sont en premier plan par rapport à l'entrée afin de minimiser l'effet de masse de la salle multisports.

L'objectif de ce projet est d'agrandir la mairie (accueil et bureau supplémentaire), créer une salle communale divisible en deux et de réaliser des locaux aux services des touristes. L'aménagement paysager en périphérie de la mairie et de la nouvelle salle (création d'un parvis, d'un parking, modification de la voie) doit permettre de marquer un centre bourg.

Dans le présent projet, il est proposé un volume axé sur le fond de la parcelle et faisant face aux citoyens se rendant à la mairie ou à la salle polyvalente.

Le nouveau bâtiment en extension adossé à la mairie dans la partie Sud du terrain, a pour but de favoriser les relations des locaux en fonction de leur spécificité. Les volumes reprennent l'expression de volumes existants (pente de toit, dimension des ouvertures) et restent toutefois volontairement très simples.

Le site existant se situe en centre bourg de la commune de Villons-les-Buissons et s'inscrit au sein d'un tissu urbain peu dense, présentant des formes pavillonnaires anciennes et nouvelles.

L'insertion du projet dans son environnement permettra une intégration harmonieuse au site de la mairie actuelle.

Pour ce faire, une partie des bâtiments vétustes existants seront démolis. Le projet trouvera son emplacement en lieu et place de la zone supprimée permettant une parfaite fonctionnalité d'ensemble et recréant à partir de ce projet, un nouvel accès convivial et accueillant pour la mairie, tout en permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite pour l'ensemble des locaux.

La mairie se situera dans le nouvel ensemble, un accès indépendant sera réalisé pour la salle multifonctions.



› 58

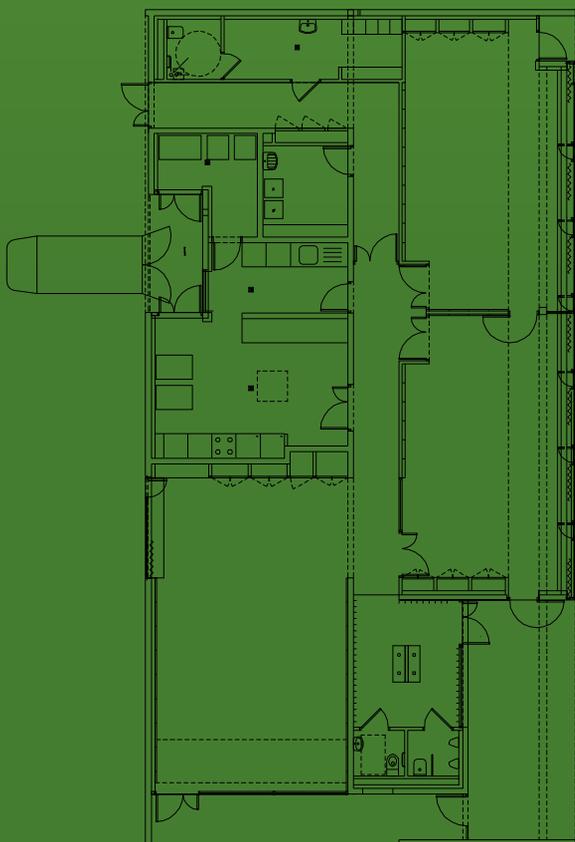
› lauréat



› restaurant scolaire



opération Restaurant scolaire
lieu Bénouville
maître d'ouvrage Commune de Bénouville
maître d'œuvre David Cras & Thomas Bernard, architectes dplg (Rennes, Caen)
surface 332 m²



› 59

Le terrain est situé dans le secteur de la mairie de Bénouville, jouxtant les écoles, la bibliothèque, la salle polyvalente et la salle omnisports. L'accès depuis la rue du Grand Clos permet de desservir l'aire de stationnement existante et commune à l'ensemble de ces équipements.

La construction du restaurant scolaire fut l'occasion de redéfinir la cour de l'école maternelle en travaillant sur les limites de celle-ci. Cet équipement s'inscrit en limite Sud de l'enceinte scolaire entre l'école maternelle et la salle omnisports.

L'édifice présente un volume global parallélépipédique - à toiture terrasse - dont la hauteur est volontairement réduite afin de l'inscrire dans le prolongement des haies bordant les parcelles voisines. Un auvent accompagne l'accès des primaires jusqu'au préau qui protège l'entrée principale côté cour. Les trois salles de restauration sont largement ouvertes sur l'extérieur, l'une sur la façade publique et les deux autres orientées sur la cour d'école maternelle. Les sorties en toiture sont dissimulées dans un édicule simple, en retrait des façades.

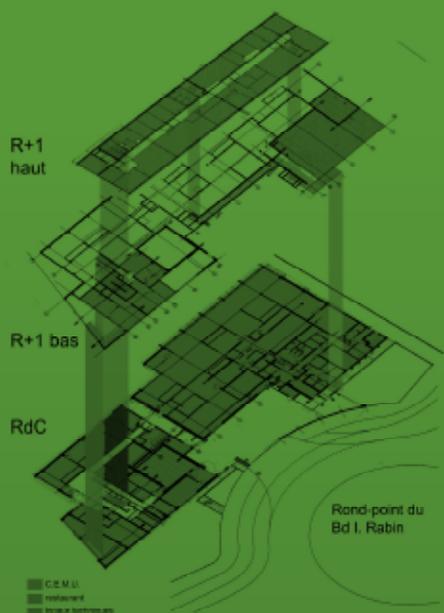
Le jury a aimé

› La finesse des détails, l'équilibre, l'harmonie générale, l'écriture simple et claire.

› Une réalisation élégante, sobre, une maîtrise indéniable du vocabulaire architectural.

› architecture › du CUIF ESCOLES

› école, crèche, collège, restaurant scolaire



opération Centre d'enseignement multimédia et restaurant universitaire HQE

lieu Ifs

maître d'ouvrage Rectorat de l'Académie de Caen

maître d'œuvre Blaq-Architecture (Lille)

surface 3 337 m²

Pour le protéger des nuisances de la route et limiter l'impact des vents dominants, les architectes ont fait moduler sur les limites Sud et Ouest de la parcelle un merlon qui minimise la perception des masses construites. Par contre du côté Nord, le projet présente un alignement dont la rectitude contraste avec la géométrie du rond-point qui dessert la cour de service de l'établissement.

Cet espace vide de 400 m² est disposé au centre de la composition, mais la prépondérance du programme d'enseignement entraîne un développement des surfaces plus conséquent du



› 60 › mention spéciale du jury

côté oriental, que du côté du restaurant. Pour y répondre sans accentuer la dichotomie des programmes, les concepteurs ont imaginé un bâtiment pont de 30 m de portée qui couvre entièrement la cour de service.

Le jury a aimé

› **Projet audacieux, un geste fort, qui marque le paysage urbain environnant.**



architecture de l'école

› école, crèche, collège, restaurant scolaire

opération Ecole supérieure des arts et médias

lieu Caen

maître d'ouvrage Communauté d'agglomération Caen-la-Mer

maître d'œuvre J.F. Milou, T. Rouyrre, F. Soulier (Paris, Singapour)

surface 11 500 m²



La position difficile entre l'emprise EDF voisine et la future Salle de Musiques Actuelles, la morphologie toute en longueur du terrain proposé, créent un contexte d'insertion urbaine très particulier pour le futur bâtiment de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts.



› 61

› prix du public

Pour ces deux acteurs du paysage urbain, le nouveau bâtiment sera une toile de fond, un nouvel horizon...

La grande compacité du programme et l'exiguïté relative de la parcelle d'implantation ont obligé à rechercher un parti très dense où les cours ouvertes se développent sur un socle dense.

De ce socle émergent cinq bâtiments en peigne ouverts au Nord sur chaque cour.



opération Extension du restaurant scolaire
lieu Bretteville-l'Orgueilleuse
maître d'ouvrage Commune de Bretteville-l'Orgueilleuse
maître d'œuvre Composite Architectes sarl
surface 283 m²

opération Crèche inter-entreprise «Les petits pots rouges»
lieu Colombelles
maître d'ouvrage Lea & Leo
maître d'œuvre M. Lucet et A. Longeoux, architectes dplg
surface 800 m²

opération Réhabilitation et restructuration de l'école maternelle
lieu La Graverie
maître d'ouvrage Syndicat intercommunal scolaire de la Graverie
maître d'œuvre Georges Lescop, architecte dplg
surface 500 m²



- L'extension du restaurant scolaire doit prendre place contre un restaurant scolaire existant, aux abords d'une école maternelle, d'une école primaire et de terrains de sport. .

- L'arrivée sur le site offre une vue directe sur l'arrière de la cuisine sur le pignon aveugle de laquelle doit trouver place la nouvelle salle de restauration. Sur la droite, l'école maternelle, récente, n'est visible que tardivement. L'école primaire, présente au fond du site, sa partie arrière en préfabriqué.

- Le style d'architecture de la cuisine et salle de restaurant existantes et celui de l'école maternelle, bien que contemporains, ne s'accordent pas.

- L'absence de lien urbain entre ces deux équipements. Le site se présente comme une dissémination d'édifices célibataires. Les qualités plastiques de l'école ne font que renforcer l'isolement de chaque équipement

Le projet respecte cet environnement pavillonnaire par la composition et le choix de petits volumes séquencés abritant principalement des espaces de sommeil. Un premier ensemble orienté plein Est s'aligne sur le futur chemin piétonnier avec en premier rideau, les cours végétales. Le deuxième ensemble par son orientation Sud-Ouest bénéficie d'un ensoleillement maximal et évite une rigueur mal ressentie. Le vide généré par cette implantation est occupé par la partie administrative et l'accueil au Nord et par la salle de lecture, véritable lieu de prédilection pour les enfants en son centre. L'atelier d'eau à la forme plus originale, vient ponctuer l'ensemble du projet.

Le projet concerne les travaux d'extension et de restructuration de l'école maternelle dans le but, notamment, de permettre l'ouverture d'une 4ème classe.

L'école maternelle occupe la moitié Sud alors que la partie Nord comprend la cantine scolaire et l'école primaire.

Le dénivelé entre la plate-forme de l'école maternelle et la partie basse du terrain est de 3,80 m environ.

Le bâtiment existant est une construction des années 60.

Il comporte 3 classes, un dortoir, des sanitaires, une réserve, une salle de jeux et une garderie.

L'appentis abritant la garderie sera démolé, les autres locaux dont la vétusté est importante seront entièrement réhabilités, seuls les murs et la charpente seront conservés.

opération Extension de l'école
primaire - 2 classes
lieu Roullours
maître d'ouvrage Commune de Roullours
maître d'œuvre Thomas Bernard,
architecte dplg
surface 233 m²

opération Construction du groupe
scolaire de la Haie Vigné
lieu Caen
maître d'ouvrage Ville de Caen
maître d'œuvre Agence Schneider
surface 2 472 m²

opération Ecole maternelle
lieu Bernières-Sur-Mer
maître d'ouvrage Commune de Bernières-
sur-Mer
maître d'œuvre Hubert Masson,
architecte urbaniste
surface 573 m²



Le bâtiment existant présente des volumes traditionnels simples en pierre et toitures ardoises dans un paysage rural vallonné et bocager.

L'extension de l'école se développe au Nord et perpendiculairement à l'existant. L'entrée des élèves est modifiée afin de la dissocier des autres accès techniques du groupe scolaire, en relation avec la modification de voirie liée à la sécurisation générale de l'entrée du bourg. Les élèves pénètrent ainsi dans l'école le long du nouveau bâtiment. Cette configuration délimite un jardin pouvant évoluer en cour.

L'esprit général du projet est un édifice discret par son échelle et son expression afin de ne pas concurrencer avec l'image actuelle de l'école. L'édifice présente un volume global parallélépipédique à toiture terrasse. Seul le retrait de la façade Ouest identifie lisiblement le nouvel accès de l'école.

La parcelle concernée est en interface entre le site du Rectorat et le quartier d'habitation peu dense de la Haie Vigné. Le mur de clôture en maçonnerie souligne ce lien entre la parcelle et la rue.

Le projet prend en compte clairement cette double identité du site en s'articulant sur les deux axes principaux que constituent la rue de la Haie Vigné et son front bâti d'une part, l'axe central du Rectorat, et la rue Charles Léandre d'autre part.

Une placette d'accueil ouvre l'école sur la ville. L'école maternelle (3 classes + annexes) est aménagée au Sud dans une aile construite en béton cellulaire, tandis que l'école élémentaire (5 classes et annexes) occupe un volume construit en ossature bois, disposé à l'étage, au dessus de l'aile de restauration.

L'utilisation du bois non traité est privilégié, les toitures sont végétalisées ; l'eau chaude de la cuisine est produite par des panneaux d'eau chaude solaire. Des brise-soleil photovoltaïques en façade Sud produisent de l'énergie électrique et abritent les façades de la pluie.

Le projet s'inscrit dans le respect de ces fonctions déjà existantes, tout en organisant l'espace pour en intégrer de nouvelles. Cette restructuration vise à intégrer la maternelle et devra trouver les réponses aux problèmes soulevés par le peu d'espaces disponibles, le déficit en ensoleillement, et la nécessité de relier la maternelle à l'école élémentaire.

Pour préserver l'intimité du jardin privatif au Nord, pour ne pas empiéter sur la cour de récréation au Sud et pour intégrer aux nouvelles fonctions la classe enfantine et le préau existant, la maternelle sera construite sur le pignon Est de l'école élémentaire.

La façade Sud, sur la cour de récréation est un pignon. Pour rompre la monotonie de sa hauteur, un auvent en son milieu accompagne l'entrée dans l'édifice. En face de l'allée qui y mène, l'angle du bâtiment a disparu pour laisser place à une courbe qui enveloppe le tilleul existant maintenu. Une pergola prolonge le toit. Cet effet de petit jardin ornemental capte le regard du visiteur et participe à l'animation de la façade.

opération Extension et
restructuration du collège
E. Zola
lieu Giberville
maître d'ouvrage Conseil Général du
Calvados
maître d'œuvre Agence Dauchez,
architecte
surface 5 000 m²

Collège Letot
opération Bayeux
lieu Conseil Général du
maître d'ouvrage Calvados
maître d'œuvre Billard, Durand et
Associés, architectes
surface 3 157 + 4 259 m²



Le terrain était constitué d'un ensemble de bâtiments RDC et R+1 à toiture-terrasse et toiture rampante d'une hauteur maximum de 10 m.

Un bâtiment préfabriqué abritant des salles de classes et un auvent à vélos ferment la cour sur l'Est et le Sud (prévus à démolir).

Le préfabriqué et le auvent à vélos seront remplacés par un bâtiment RDC+1 à 2 pentes ardoisées et toit terrasse. Le nouveau bâtiment forme un écran par rapport à la rue et s'ouvre largement sur la cour du collège.

La partie abritant l'escalier et les sanitaires, sorte de tour de garde, est percée de multiples ouvertures horizontales colorées par les vitrages contrastant avec le traitement noir de la façade.

Les autres façades seront traitées en enduit clair.

Un préau s'adosse contre le bâtiment créé.

Un auvent à vélos cerne l'entrée du collège.

Le terrain se situe à quelques centaines de mètres à l'Ouest du centre ville. Le bâti présente un caractère hétérogène tant dans l'aspect des constructions que dans leurs fonctions.

Le bâtiment existant, parallèle à la rue de Verdun et réhabilité dans le cadre de l'opération, se poursuit par une extension qui se développe de façon linéaire au Nord du terrain, et ce afin de recomposer un front bâti le long de la rue de Verdun, pour renforcer le caractère urbain du collège. De plus, un volume parallélépipédique, perpendiculaire au bâti existant, s'avance jusqu'à l'alignement des 5 mètres, afin de réinscrire le projet dans le tissu environnant et de signaler fortement la nouvelle entrée du collège.

Outre le bâtiment principal, deux bâtiments annexes complètent le groupe scolaire : il s'agit des ateliers horticulture et maçonnerie de l'enseignement SEGPA, et des logements de fonction.

opération Collège Simone Veil
Conseil Général du
lieu Calvados
maître d'ouvrage Villers-Bocage
maître d'œuvre M. Lucet & A. Lorgeoux,
architectes dplg
surface 4 900 m²

opération Extension et restructuration
du collège Paul Verlaine
lieu Evrecy
maître d'ouvrage Conseil Général du
Calvados
maître d'œuvre Billard, Durand et
Associés, architectes
surface 1 064 + 1 443 m²



Le collège actuel est implanté sur une parcelle d'environ 2 ha. Il possède une entrée principale rue Saint-Martin au Sud, et une entrée de service rue de l'Ecanet à l'Est.

Sur ce site, le collège était constitué de 6 bâtiments spécifiques et distincts ; dont 3 seront conservés :

- le bâtiment A, à l'Ouest qui sera restructuré,
- le bâtiment D, du fait de sa situation relativement excentrée au Nord ; ne sera pas réaffecté au nouvel établissement,
- le bâtiment « logements » au Sud maintenu en l'état.

Le projet s'organise autour d'un espace extérieur central de distribution et de détente.

Cette composition unitaire permet à rez-de-chaussée, la liaison de plain-pied, de tous les ensembles fonctionnels, tout en préservant l'autonomie de chaque secteur.

Ouverte largement au Sud, elle laisse percevoir la vie interne de l'établissement depuis la rue Saint-Martin, tout en garantissant un relatif éloignement des observateurs, par la préservation du remarquable espace vert existant.

La restructuration du collège est une occasion pour redonner à cet établissement scolaire, dont l'architecture actuelle est largement défraîchie, une nouvelle image (l'exercice n'aurait pas été aisé si l'on s'était contenté d'adjoindre aux bâtiments existants un autre bâtiment de gabarit semblable).

L'implantation du nouveau hall d'accueil du collège, donc de sa nouvelle entrée principale, a permis de créer un bâtiment d'architecture véritablement contemporaine qui relègue au second plan les façades des bâtiments actuels.

Sa forme courbe est destinée à la fois à ouvrir sa façade sur l'accès extérieur et à s'approprier au regard du public, l'identité architecturale de l'établissement, en masquant les bâtiments A et C depuis la voie publique au niveau de l'entrée.

› prix du jury

président du jury

M. Hubert COURSEAUX

Président du C.A.U.E. du Calvados, Vice-Président du Conseil Général du Calvados, Président de la communauté de communes Blangy/Pont-L'Evêque Intercom, Maire de Bonneville-La-Louvet

membres du jury

M. Dominique LAPRIE-SENTENAC

Architecte urbaniste de l'Etat, chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Calvados

M. Etienne DEBRÉ

Président de la Maison de l'Architecture

M. Thomas BOUCHER

Lauréat des Albums des Jeunes Architectes et des Paysages, diplômé de l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles, créateur de l'Agence Praxys

M. Jacques ETIENNE

Architecte

M. Francis NORDEMANN

Urbaniste, président de l'AFEX

M. Yves LEHUEN

Membre de la CAPEB, ébéniste d'art

M. Patrick OPEZZO

Directeur C.A.U.E. de la Manche

M. Emmanuel FAUCHET

Directeur adjoint C.A.U.E. de la Manche

M. François ROBLIN

Directeur C.A.U.E. de l'Orne

M. François ANFRAY

représentant de la DREAL, responsable de la division «Aménagement du territoire»

Mme Karine BOSSER

représentant de l'ADEME, chargée de mission

M. Nicolas GUILLON

Le Moniteur, journaliste presse spécialisée :

M. Michel VIOT

Artiste peintre, graveur, enseignant

M. Michel GRANGER

Vice-président du Conseil Général du Calvados, président du S.D.I.S., président de la communauté de communes Balleroy-Le Molay Littry Intercom, maire de Vaubadon

M. Dominique VINOT BATTISTONI,

Expert en urbanisme, maire de Biéville-Beuville, représentant de l'Union Amicale des Maires du Calvados (U.A.M.C.)

› prix du public

Les internautes ont voté en ligne, du 20 décembre 2010 au 28 janvier 2011.
1699 votes ont été comptabilisés.

comité technique

Hervé RATTEZ

architecte, directeur du C.A.U.E. du Calvados

Bertrand LEGUILLON

architecte, chargé d'étude, C.A.U.E. du Calvados

Véronique JOSSET

maquettiste, C.A.U.E. du Calvados

Frédéric FONTAINE

graphiste, C.A.U.E. de la Manche

Chantal ENGUERRAND

assistante de direction, C.A.U.E. du Calvados

Brigitte TOSTAIN

secrétaire, C.A.U.E. du Calvados

Sandra KUBAKI

secrétaire, C.A.U.E. du Calvados

Julien MERCERON

architecte, assistant d'étude, C.A.U.E. du Calvados

article 1 : objet Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados organise le premier palmarès de l'architecture et de l'aménagement du Calvados. **article 2 : définition** Le palmarès de l'architecture et de l'aménagement est une action inscrite dans les objectifs du c.a.u.e.. L'objectif de ce palmarès est de promouvoir les réalisations de grande qualité qui valorisent le département du fait de leur qualité plastique d'ensemble, de leur insertion ou de leur originalité. Il doit également prendre en compte le cadre de vie et la qualité d'usage de l'architecture et de l'aménagement, ainsi que la qualité d'innovation et des échanges interprofessionnels qui ont permis la réalisation du projet. L'édition 2010 sera prolongée par le palmarès de l'architecture et de l'aménagement de Basse-Normandie organisé conjointement par les trois c.a.u.e. bas-normands. **article 3 : candidatures 3.1. candidats** La participation au palmarès de l'architecture et de l'aménagement du Calvados est ouverte à tout maître d'ouvrage et maître d'œuvre, public ou privé. L'inscription est gratuite. Pour participer, il suffit de demander auprès du c.a.u.e. du Calvados, un dossier de candidature et de le retourner dûment rempli avant le 18 juin 2010. La réalisation appelée à concourir doit respecter les critères suivants : - Situation géographique : département du Calvados - Date de réception des travaux : entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2009. Les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre ont la possibilité de présenter plusieurs projets. Les coûts engendrés par la réalisation du dossier d'inscription sont à la charge des candidats. **3.2. autorisation** La fiche d'inscription comprend l'ensemble des autorisations à obtenir pour la participation au palmarès. Sur demande, l'anonymat du maître d'ouvrage sera respecté. Seuls les membres du jury souhaitant juger sur place pourront obtenir l'adresse complète du projet. **3.4. désengagement** Tant que le jury ne s'est pas réuni pour l'analyse des dossiers présentés, les candidats peuvent à tout moment demander par écrit leur désengagement. Les documents envoyés ne seront pas retournés, mais pourront être retirés directement au c.a.u.e. dans un délai de deux mois. **article 4 : catégories et prix 4.1. généralités** Le palmarès de l'architecture et de l'aménagement du Calvados 2010 est constitué de deux catégories concernant les réalisations neuves ou les réhabilitations : Architecture et Aménagement. **4.2. prix catégorie architecture** En fonction des candidatures, plusieurs prix pourront être attribués (lauréat(s) et/ou mentionné(s)) dans les possibles sous-catégories suivantes : logement individuel, logement collectif, bâtiment public... **4.3. prix catégorie aménagement** En fonction des candidatures, plusieurs prix pourront être attribués (lauréat(s) et/ou mentionné(s)) dans les possibles sous-catégories suivantes : espaces urbains ou péri-urbains (rues, places, centres bourg, entrées de ville...), sites naturels et/ou ruraux, lotissements ou zones d'activités, espaces naturels et/ou ruraux (aires de loisirs, promenades et itinéraires de découverte, accès à des sites naturels...). **4.4. prix de la responsabilité environnementale** En fonction des candidatures et sur l'ensemble de celles-ci, le jury décernera un prix spécial dit « prix de la responsabilité environnementale ». **4.5. prix du public** À l'occasion de cette édition, le c.a.u.e. du Calvados propose un prix du public pour les catégories aménagement et architecture, soit un prix par catégorie. Il sera proposé au public à partir d'une photographie judicieusement choisie par le maître d'œuvre de la réalisation proposée. Au vu de chaque image identifiée de manière anonyme, il est proposé au public de voter durant le mois de septembre 2010 pour la réalisation qu'il préfère. À l'issue de ce vote, le projet emportant le plus de voix sera désigné « prix du public ». Le c.a.u.e. se réserve le droit d'organiser ou non ce prix. **4.6. prix « jeune public »** À l'occasion de cette édition, le c.a.u.e. du Calvados propose un prix des jeunes mis en place dans les conditions analogues au « prix du public » mais destiné exclusivement aux scolaires du département du Calvados. À l'issue de ce vote, le projet emportant le plus de voix sera désigné « prix jeune public ». Le c.a.u.e. se réserve le droit d'organiser ou non ce prix. **4.7. prix régional « bois environnement »** Concernant le prix régional « bois environnement », il est proposé qu'il soit alimenté par l'ensemble des réalisations en bois ayant participé aux trois palmarès départementaux. Ainsi, lors du palmarès de l'architecture et de l'aménagement de Basse-Normandie, la catégorie spécifique « bois environnement » sera valorisée exclusivement au niveau régional avec le concours de Professions Bois, au même titre que la

valorisation des catégories traditionnelles « architecture » et « aménagement » du palmarès régional. **article 5 : déroulement du palmarès 5.1. date limite de participation** Les candidats peuvent déposer leur dossier de candidature directement au c.a.u.e. ou l'envoyer jusqu'au 18 juin 2010, le cachet de la poste faisant foi. Toutes les inscriptions réceptionnées donneront lieu à l'envoi d'une attestation de participation. La participation sera considérée comme définitive, à l'obtention de la totalité des pièces à fournir, sinon, elle sera rejetée. **5.2. commission technique** La commission technique a pour objet de s'assurer de la recevabilité et de la bonne constitution des dossiers. Elle est composée de membres de l'équipe du c.a.u.e.. Sa vocation est uniquement administrative et technique. Elle effectue des visites sur site, prend des photos et réalise une fiche analytique de chaque réalisation. Elle prépare et rapporte les dossiers devant le jury. **5.3. palmarès départemental 5.3.1. pré-sélection** Dans le cas d'un nombre trop important de candidatures, le comité technique se réserve la possibilité d'organiser un jury de pré-sélection. Un jury restreint, constitué de membres représentatifs du jury définitif sera chargé du choix des candidatures. **5.3.2. jury Toute personne ayant fait partie d'une équipe de maîtrise d'œuvre et/ou d'ouvrage d'une des réalisations candidates, ne pourra participer au jury.** Deux rôles distincts incombent au jury : - Nommer les dossiers parmi les candidatures reçues - Établir le classement du palmarès dans les catégories déterminées. Le jury est souverain, les décisions sont sans appel. Le jury est composé de 21 membres, chacun disposant d'une voix : Collège des professionnels (10) : L'architecte-conseil de la D.R.A.C. de Basse-Normandie - Un architecte membre du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Basse-Normandie - Un membre de la Fédération Française du Paysage - Un architecte - Un paysagiste - Un urbaniste - Un membre de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment du Calvados - Les directeurs des c.a.u.e. de la Manche et de l'Orne - Un membre de Profession Bois. Collège de personnes qualifiées (6) : - Le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Basse-Normandie - Un membre de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie - Un membre de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie - Un journaliste de la presse spécialisée - Un artiste - Un écrivain. Collège des élus (5) : - Le président du c.a.u.e. du Calvados (président du jury) - Un élu du Conseil Général du Calvados (président du jury suppléant) - Un représentant de l'Association Départementale des Maires du Calvados - Le président du c.a.u.e. de la Manche - Le président du c.a.u.e. de l'Orne. **5.3.3. vote** Les modalités de délibération du jury sont arrêtées par lui-même en début de séance. Les membres du jury n'ayant pas participé au débat donnent un pouvoir ou ne votent pas. Le jury pourra, s'il le souhaite, attribuer une mention spéciale, prenant en compte la qualité de la réalisation présentée, en termes de choix et de mise en œuvre de matériaux écologiques et performants, de confort intérieur obtenu, d'économies d'énergies engendrées par ces choix conceptuels et de bonne accessibilité du bâtiment ou de la qualité d'insertion dans le site. **5.3.4 : résultats** Les résultats seront officiellement proclamés par le(la) président(e) du jury (ou tout autre membre désigné par le jury) lors d'une cérémonie organisée par le c.a.u.e. du Calvados qui se tiendra au mois de décembre 2010. Toutes les candidatures au palmarès de l'Architecture et de l'Aménagement du Calvados seront présentées dans une brochure éditée pour la proclamation des résultats. **5.4. palmarès régional de Basse-Normandie 5.4.1. conditions de participation** Les réalisations lauréates et mentionnées des trois palmarès départementaux bas-normands ainsi que l'ensemble des candidatures de bâtiments construits en bois participent automatiquement au palmarès régional et en sont les candidats exclusifs. **5.4.2. jury Toute personne ayant fait partie d'une équipe de maîtrise d'œuvre et/ou d'ouvrage d'une des réalisations candidates, ne pourra participer au jury.** Deux rôles distincts incombent au jury : - Nommer les dossiers parmi les candidatures reçues - Établir le classement du palmarès dans les catégories déterminées. Le jury est souverain, les décisions du jury sont sans appel. Le jury est composé de 24 membres, chacun disposant d'une voix : Collège des professionnels (13) : L'architecte-conseil de la D.R.A.C. de Basse-Normandie - Un architecte membre du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de

Basse-Normandie - Un membre de la Fédération Française du Paysage - Un architecte européen - Un architecte français - Un paysagiste - Un urbaniste - Un membre de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment - Les directeurs des c.a.u.e. bas-normands - Un membre de Profession Bois - Un membre de la Fédération Française du Bâtiment de Basse-Normandie. Collège de personnes qualifiées (6) : - Le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Basse-Normandie - Un membre de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie - Un membre de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie - Un journaliste de la presse spécialisée - Un artiste - Un écrivain. Collège des élus (5) : - Les présidents des c.a.u.e. bas-normands (l'un d'eux sera président du jury) - Un élu du Conseil Régional de Basse-Normandie (président du jury suppléant) - Un représentant de l'Association Départementale des Maires de Basse-Normandie (Manche, Orne ou Calvados). **5.4.3. vote** Les modalités de délibération du jury sont arrêtées par lui-même en début de séance. Les membres du jury n'ayant pas participé au débat donnent un pouvoir ou ne votent pas. Le jury pourra, s'il le souhaite, attribuer une mention spéciale, prenant en compte la qualité de la réalisation présentée, en termes de choix et de mise en œuvre de matériaux écologiques et performants, de confort intérieur obtenu, d'économies d'énergies engendrées par ces choix conceptuels et de bonne accessibilité du bâtiment ou de la qualité d'insertion dans le site. **5.4.4 : résultats** Les résultats seront officiellement proclamés par le(la) président(e) du jury (ou tout autre membre désigné par le jury) lors d'une cérémonie organisée par les c.a.u.e. bas-normands qui se tiendra au deuxième trimestre 2011. Toutes les candidatures au palmarès de l'architecture et de l'aménagement de Basse-Normandie seront présentées dans une brochure éditée pour la proclamation des résultats. **article 6 : droits concernant la participation au palmarès 6.1 documents fournis** Les documents remis par les candidats pour la constitution du dossier de participation ne seront pas rendus. Le c.a.u.e. pourra les exploiter autant que de besoin dans le cadre de l'action. Pour les documents soumis au droit d'auteur (notamment la photographie sélectionnée par les candidats pour les prix du public et le jeune public) l'auteur cède au c.a.u.e. du Calvados ses droits patrimoniaux à titre gracieux et pour une durée illimitée. Le c.a.u.e. pourra les exploiter (reproduire, représenter, diffuser, adapter...) sur différents supports: publications papier, site Internet, affiches, dossiers et communiqués de presse, documents produits pour le jury, documents produits pour les prix public et jeune public, projections... avec les modifications de format que cela peut induire et dans le respect des droits moraux de l'auteur. **6.2 droits des maîtres d'œuvre** En accord avec les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre des réalisations candidates acceptent que le c.a.u.e. du Calvados photographie ou fasse photographier, filme ou fasse filmer les projets qu'ils présentent au palmarès. Ils cèdent au c.a.u.e. du Calvados leurs droits patrimoniaux sur l'image de leur œuvre à titre gracieux et pour une durée illimitée. Les photographies seront exploitées dans le cadre du Palmarès à des fins de communication et sur différents supports: publications papier, site Internet, affiches, dossiers et communiqués de presse, documents produits pour le jury, documents produits pour les prix public et jeune public, projections... avec les modifications de format que cela peut induire et dans le respect des droits moraux de l'auteur. Ces photographies intégreront la photothèque du c.a.u.e. du Calvados et seront utilisées par les c.a.u.e., en dehors du cadre du palmarès, pour un usage pédagogique ou de communication, dans le cadre strict et non-commercial de ses missions de sensibilisation, de conseil et de formation, et sur les supports adaptés à la bonne réalisation de ces missions. **6.3. modification** Le c.a.u.e. organisateur du palmarès départemental se réserve le droit de faire évoluer le présent règlement si nécessaire. Les éventuelles modifications seront alors communiquées aux candidats dans les plus brefs délais. **6.4. annulation** Dans le cas d'un nombre insuffisant de candidats ou pour tout autre circonstance majeure, le c.a.u.e., après l'accord du (de la) président(e) du jury, peut décider d'annuler ou de reporter le palmarès. Dans ce cas, les dossiers de candidature seront retournés à leur expéditeur. **article 7 : acceptation du règlement** La participation au palmarès implique l'acceptation du présent règlement.

www.caue14.fr/palmares_2010

avec le concours financier de

MAIRIE CALVADOS (14000) et



MAIRIE CALVADOS
14000

MAIRIE CALVADOS
14000



organisé par
caue14.fr

Calvados
Calvados



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados
28, rue Jean Eudes 14000 CAEN t.02 31 15 59 80 contact@caue14.fr www.caue14.fr

conception graphique: c.a.u.e. du calvados. crédits photos: maîtres d'œuvre et/ou maîtres d'ouvrage et/ou CAUE14 sauf mentions contraires. reproduction interdite. impression Ni'imprimaris, Colombelles. Février 2011